



## BILAN D'ACTIVITE 2018



Bilan d'activité du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation du Doubs



# Table des matières

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
<b>I. PRESENTATION .....</b>	<b>2</b>
<b>A. Cadre légal .....</b>	<b>2</b>
<b>B. Objectifs du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation .....</b>	<b>2</b>
<b>II. LE SIAO UNIQUE DU DOUBS .....</b>	<b>3</b>
<b>A. Plateforme 115 .....</b>	<b>3</b>
1. Statistiques .....	3
2. L'instance de régulation de la Préfecture (IR) .....	10
<b>B. L'Urgence .....</b>	<b>10</b>
1. Généralités .....	10
2. La solution hôtelière : .....	14
3. Réunions HU Agora ( <i>Hébergement d'Urgence</i> ).....	16
4. Le plan grand froid .....	16
<b>C. Focale sur les femmes victimes de violences (FVV : Femmes Victimes de Violence).....</b>	<b>18</b>
<b>D. L'Evaluation.....</b>	<b>23</b>
1. Présentation .....	23
2. Le CCAS de Pontarlier : (Bilan 2018 de la mise en œuvre du dispositif d'urgence sociale de la ville de Pontarlier rédigé par le CCAS de Pontarlier) .....	23
3. Le CCAS de Montbéliard : .....	24
Bilan concernant l'activité 115-première évaluation sociale pour l'année 2018 sur le bassin de Montbéliard rédigé par le CCAS de Montbéliard. ....	24
<b>E. L'Insertion .....</b>	<b>35</b>
1. Les réunions .....	35
2. Liens avec le GCS 25 .....	36
3. L'observatoire .....	36
<b>III. LE PARTENARIAT.....</b>	<b>52</b>
<b>A. Les partenaires .....</b>	<b>52</b>

B. La communication .....	53
<b>CONCLUSION, PERSPECTIVES .....</b>	<b>54</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>1</b>
<b>Statistiques 1<sup>ère</sup> évaluation sociale CCAS de Montbéliard .....</b>	<b>1</b>
<b>Statistiques 1<sup>ère</sup> évaluation sociale CCAS de Pontarlier .....</b>	<b>2</b>
<b>Langue des sigles.....</b>	<b>4</b>

## INTRODUCTION

Devons-nous nous inquiéter ou être rassurés ? Les demandes d'hébergement qui font suite à des violences ont été extrêmement nombreuses cette année. Nous avons reçu 691 appels au 115, 69 nouvelles situations sur les dispositifs urgence du Doubs, 131 orientations directement vers l'hôtel, 125 nouvelles demandes (dont 11 hommes) pour les dispositifs d'insertion. A la fin du mois de décembre 14 femmes victimes de violences étaient encore hébergées à l'hôtel.

Nous pouvons nous inquiéter si l'hypothèse de l'amplification des violences est choisie comme explication. Nous pourrions être rassurés si nous étions dans le champ d'une « parole libérée », signifiant que les personnes victimes de violences s'autorisent [enfin] à [plus] parler.

En ce qui nous concerne – le SIAO – notre option est pragmatique. Comment mettre à l'abri dans de bonnes conditions une personne victime de violences : Comment répondre aux premiers besoins ? Dormir, se laver, manger, prendre soin de soi et de ses enfants. Comment aider le départ des femmes qui nous le demandent et qu'une intervention de la Police est nécessaire mais impossible ?

Le 115 a été mis en difficulté plusieurs fois en 2018 : Absence de moyens de transport quand les taxis ne sont pas disponibles, impossibilité d'assurer la subsistance lorsque la personne mise en sécurité à l'hôtel n'a pas de ressources, pas de kit d'hygiène pour les besoins élémentaires.

Lorsque les personnes sont orientées en hébergement d'urgence, la structure met en œuvre les moyens nécessaires. L'arrivée à l'hôtel en revanche impose d'autres conditions.

Le coût hôtelier pour les personnes victimes de violences atteint les 140 000€ en 2018, il était de 116 000€ en 2017. Ce sont quasiment 1 000 nuitées de plus qui ont été réservées. Au-delà du coût (qui a son importance), la solution hôtelière qui constitue une réponse extrêmement souple pour les situations d'urgence montre ses limites. La focale sur les situations de violences que nous avons fait le choix traiter particulièrement cette année a pour objectif d'attirer l'attention sur les difficultés tout en gardant un regard objectif sur les réussites.

Jean-Pierre BERGER

Chef de service SIAO25

Jean-Claude PASSIER

Administrateur GCS25

*NB : Beaucoup de sigles se trouvent dans cet écrit, vous trouverez le lexique en fin de document*

## I. PRESENTATION

### A. Cadre légal

Le SIAO est régi par une législation bien précise. Plusieurs textes indiquent les missions du SIAO :

- Article L. 345-2 du code de l'action sociale et des familles ;
- Circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément ;
- Circulaires du 8 avril 2010 et du 7 juillet 2010, relatives au Service Intégré d'Accueil et d'Orientation ;
- Circulaire du 31 janvier 2011 relative à la coopération entre les Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation et les plates-formes régionales d'accueil et d'accompagnement des demandeurs d'asile ;
- Circulaire du 4 janvier 2013, relative aux premières dispositions pour 2013 issues de la Conférence contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale en faveur de l'hébergement et de l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées et aux projets territoriaux de sortie de l'hiver ;
- Convention femmes victimes de violences (FVV) pour le Doubs
- Article N°30 de la loi ALUR du 24/03/2014 (Loi pour l'Accès au Logement et pour un Urbanisme Rénové), dans l'attente du décret d'application ;
- Décret d'application du 6 novembre 2015 ;
- Circulaire du 17 décembre 2015.

### B. Objectifs du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

La loi ALUR définit dans quatre grandes missions les objectifs fixés au SIAO :

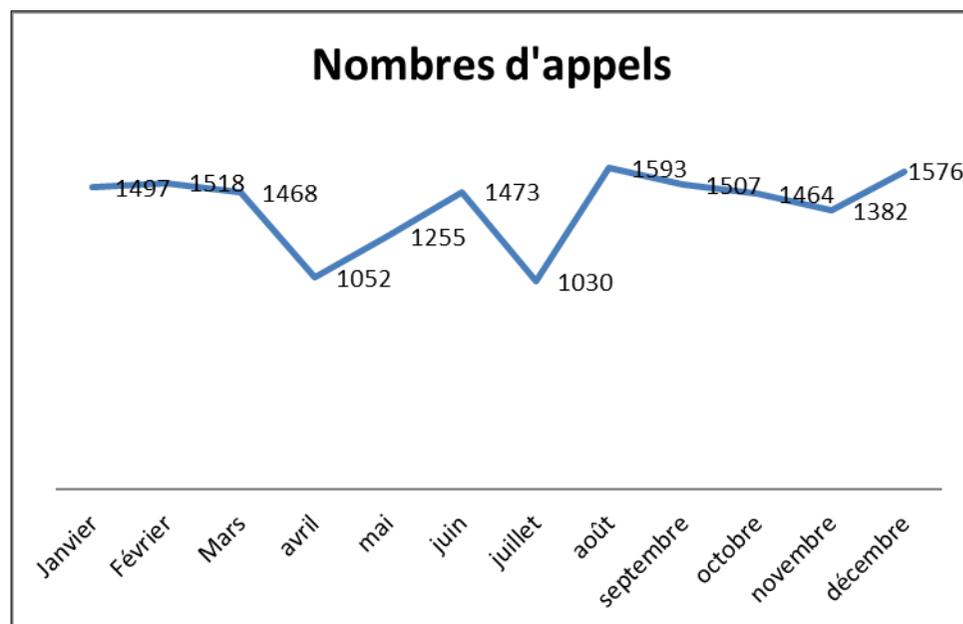
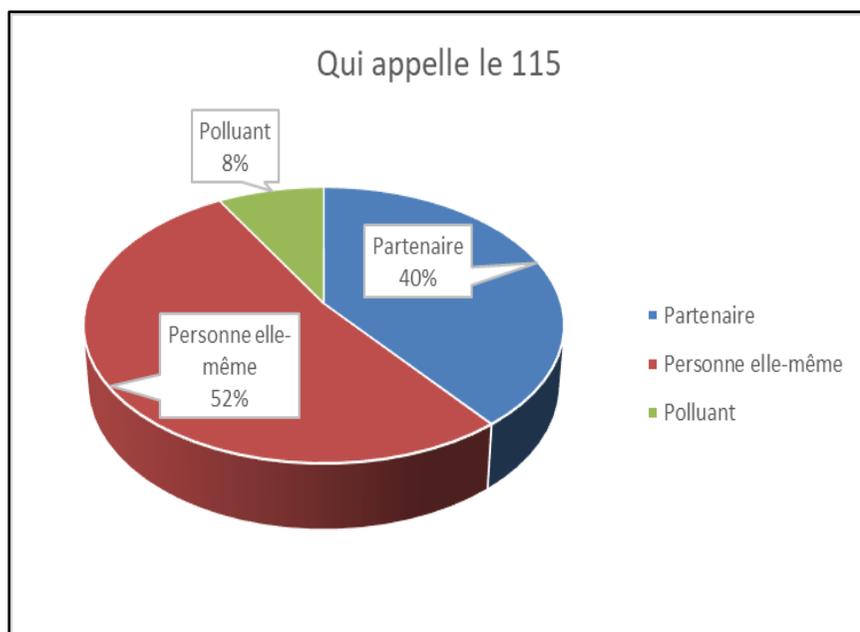
- Simplifier les démarches d'accès à l'hébergement ou au logement (ordinaire ou adapté) pour les personnes sans domicile fixe et simplifier l'intervention des intervenants sociaux qui les accompagnent ;
- Traiter avec équité les demandes en s'appuyant sur la connaissance des disponibilités de l'ensemble de l'offre existante ; orienter la personne en fonction de ses besoins et non seulement en fonction de la disponibilité de telle ou telle place ;
- Coordonner les différents acteurs, de la veille sociale jusqu'au logement et améliorer la fluidité hébergement-logement ;
- Participer à la constitution d'observatoires locaux afin de mieux évaluer les besoins et les réponses apportées. Le recueil de données vient alimenter les travaux du plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion, ainsi que l'analyse des besoins sociaux des CCAS.

## II. LE SIAO UNIQUE DU DOUBS

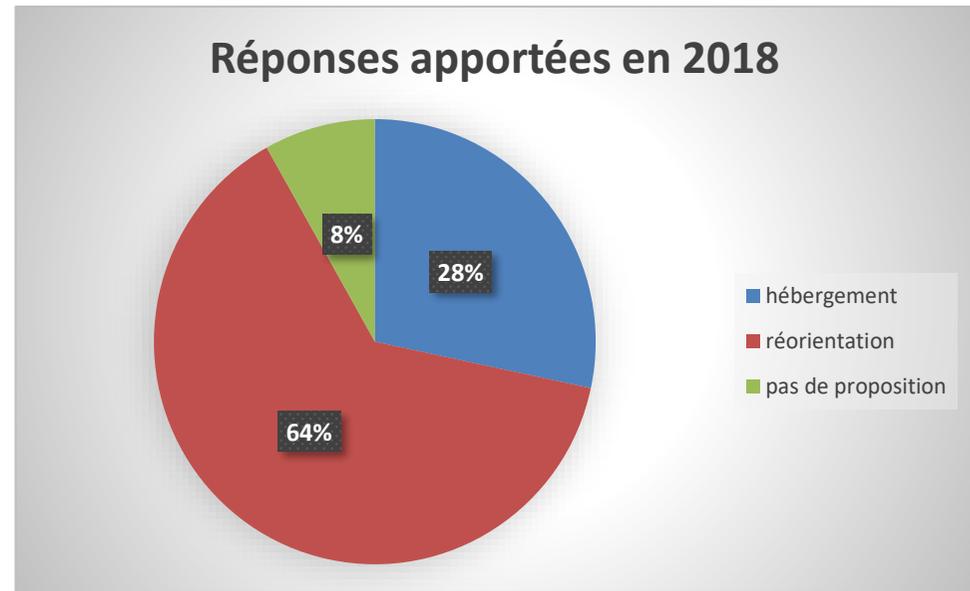
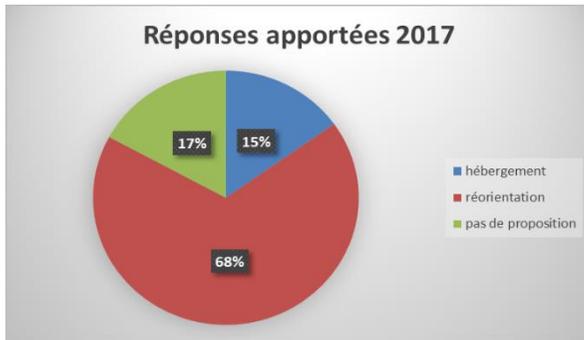
### A. Plateforme 115

16816 appels en 2018 (16239 en 2017). Si le graphique de 2017 nous montrait une progression de la sollicitation du 115, le graphique 2018 nous montre, outre deux mois, une moyenne autour de 1400 appels mensuels. Les pourcentages des appelants sont constants.

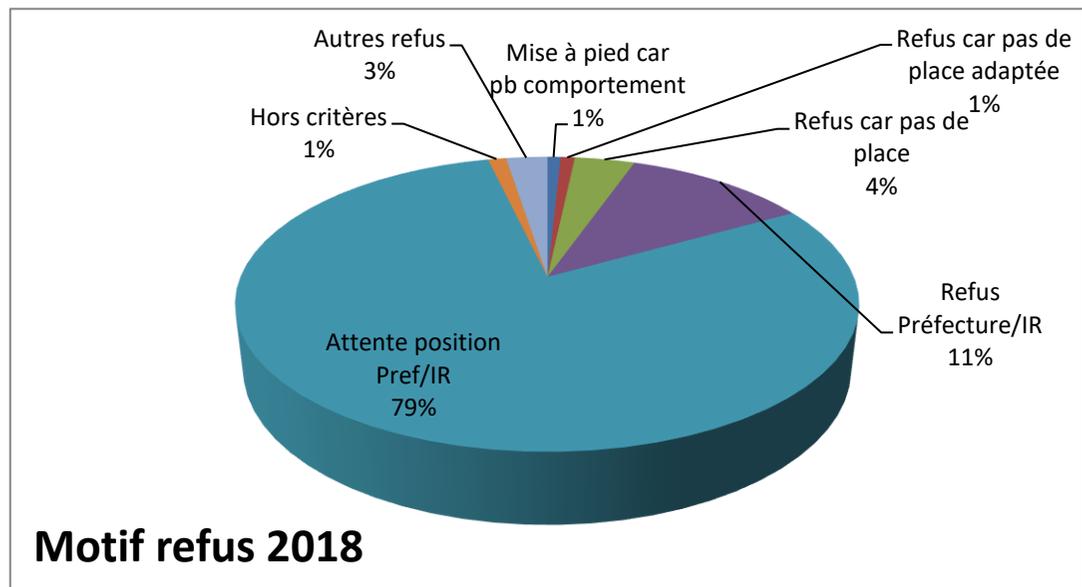
#### 1. Statistiques

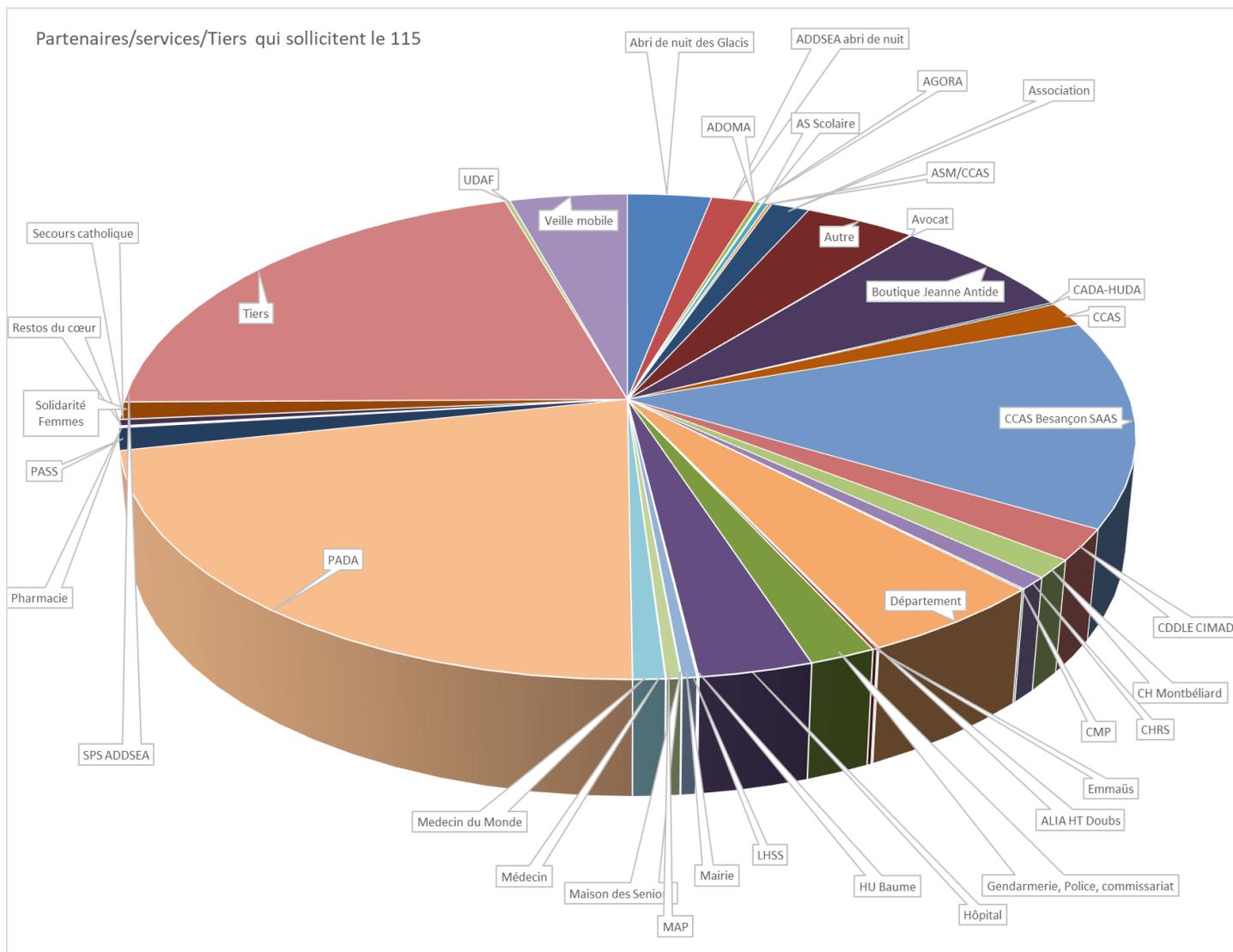


*Les appels polluants sont majoritairement des personnes qui tentent de joindre d'autres services que le 115, le 15 notamment. Parfois un ménage demande le 115 d'un autre département (Jura, Haute-Saône, Territoire de Belfort) car il se trouve en proximité de la séparation entre le Doubs et ces départements limitrophes*



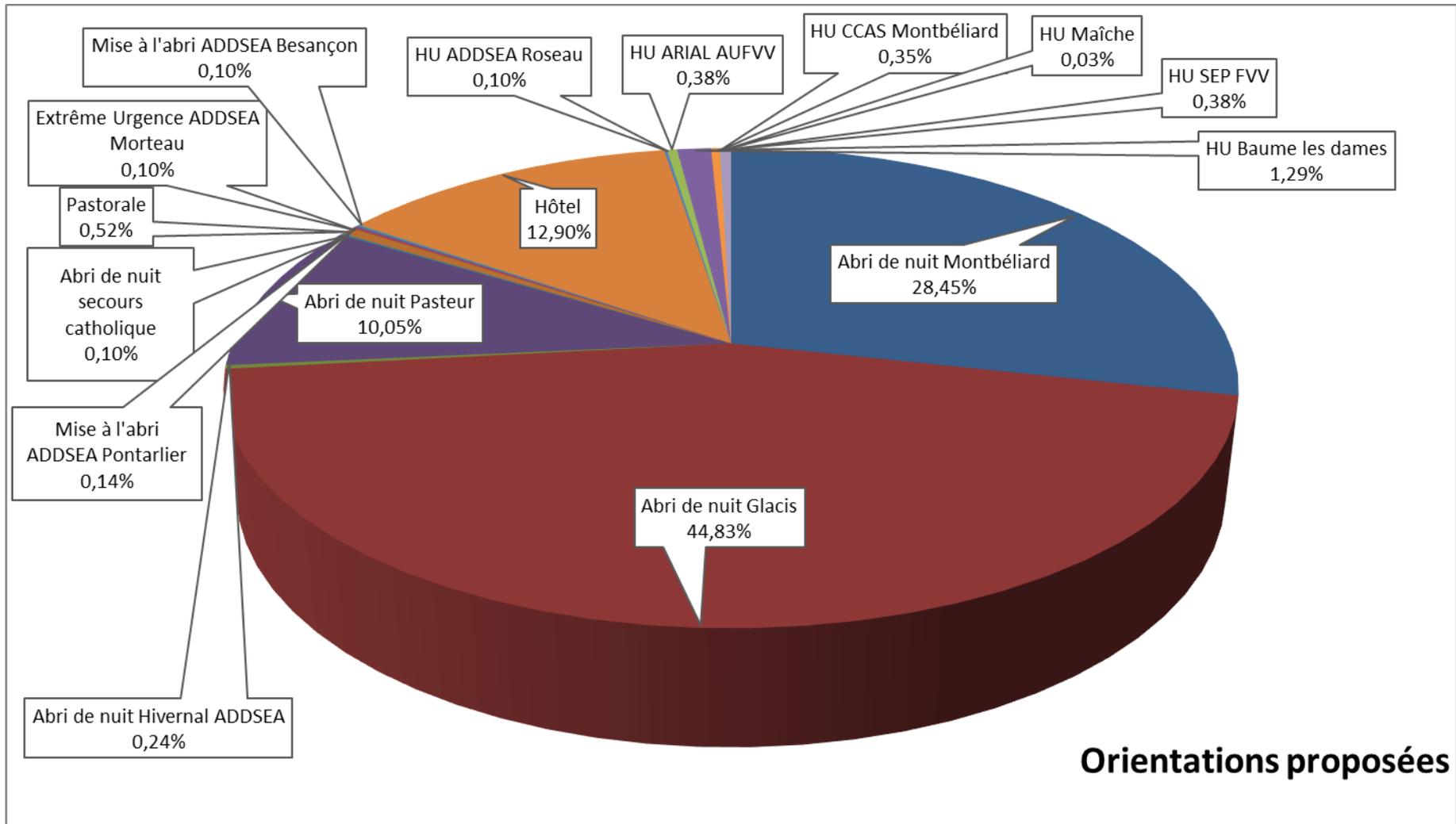
*L'absence de proposition baisse sensiblement. L'ouverture pérenne de l'abri de nuit de Montbéliard y participe. La réorientation des appels vers la décision de l'instance de régulation diminue aussi du fait d'arrivées en baisse des publics migrants. 80% des refus se font dans le cadre de l'attente d'une place disponible en dispositif dédié pour les publics migrants.*



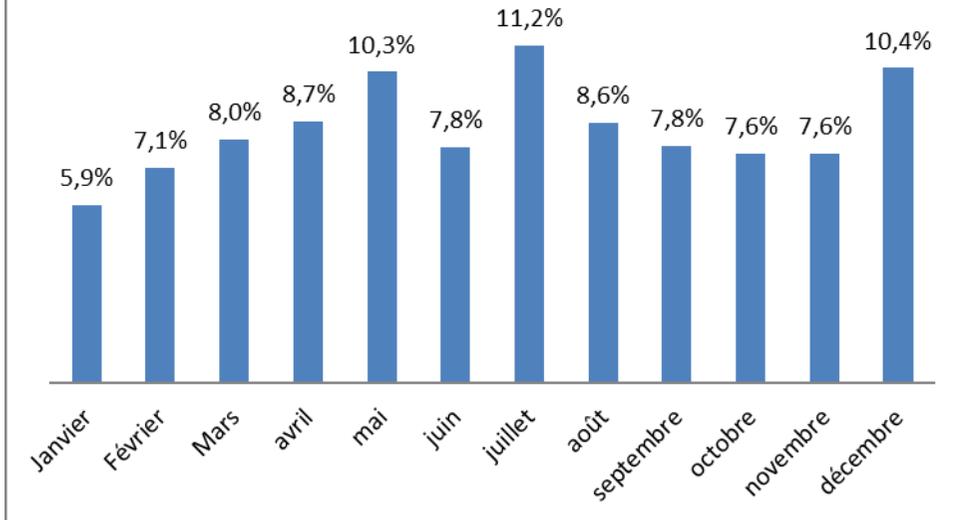


Les appels de la PADA ne représentent plus que 21% des appels (26% en 2017). Ici aussi s'observe la baisse des arrivées de migrants dans le département. Les services hospitaliers et périphériques représentent près de 6% des sollicitations.

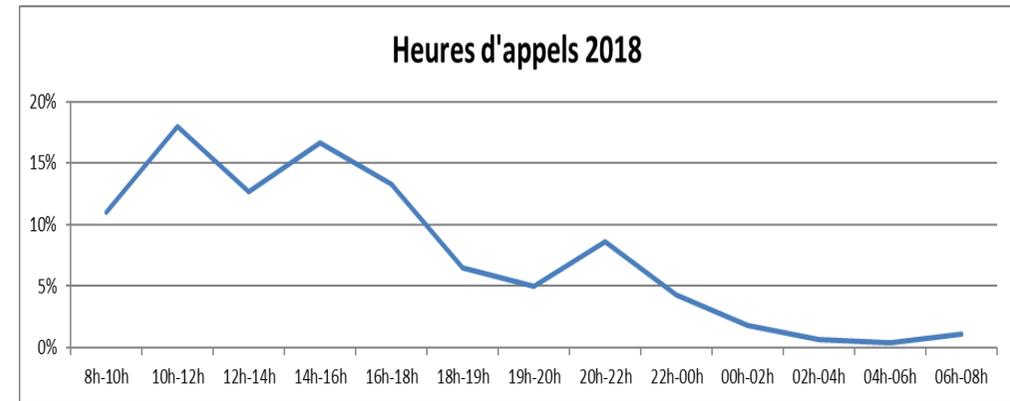
L'activité annuelle de l'abri de nuit de Montbéliard vient pondérer le pourcentage d'orientation à l'abri de nuit de Besançon (les Glacis). Les orientations à l'hôtel sont passées de 240 en 2017 à 367 en 2018. Toutes n'ont pas pu se concrétiser toutefois l'augmentation des sollicitations est notable en 2018, 119 pour violences en 2017, 154 en 2018.



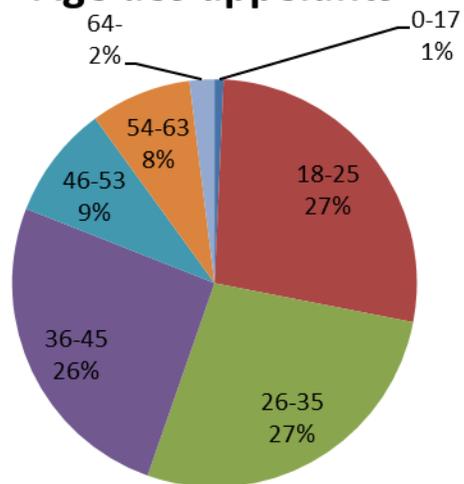
## Appels polluants



## Heures d'appels 2018



## Âge des appelants



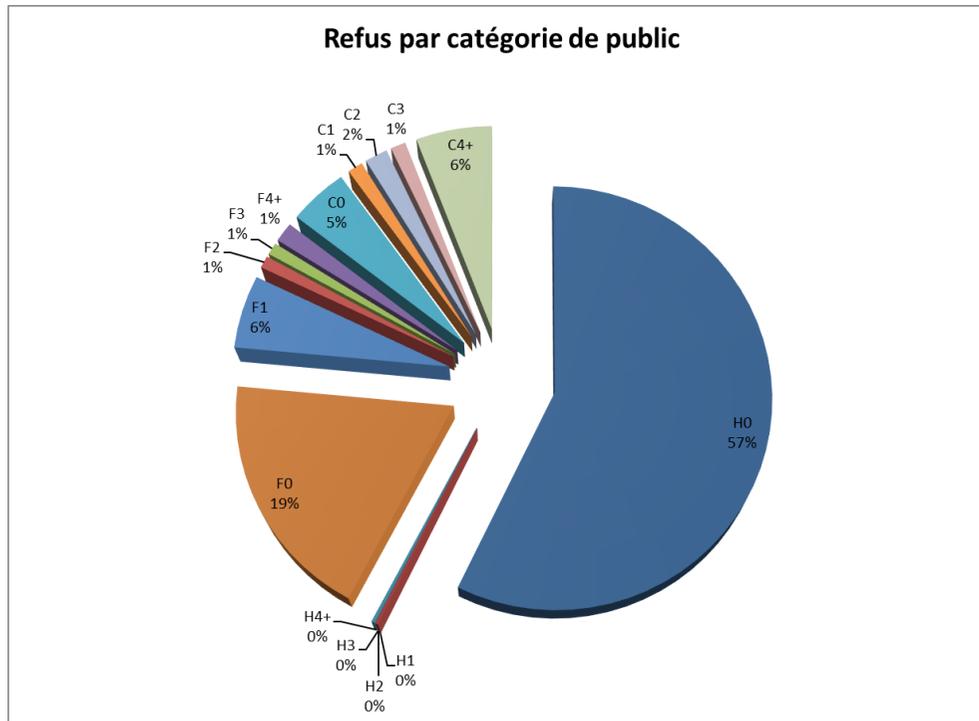
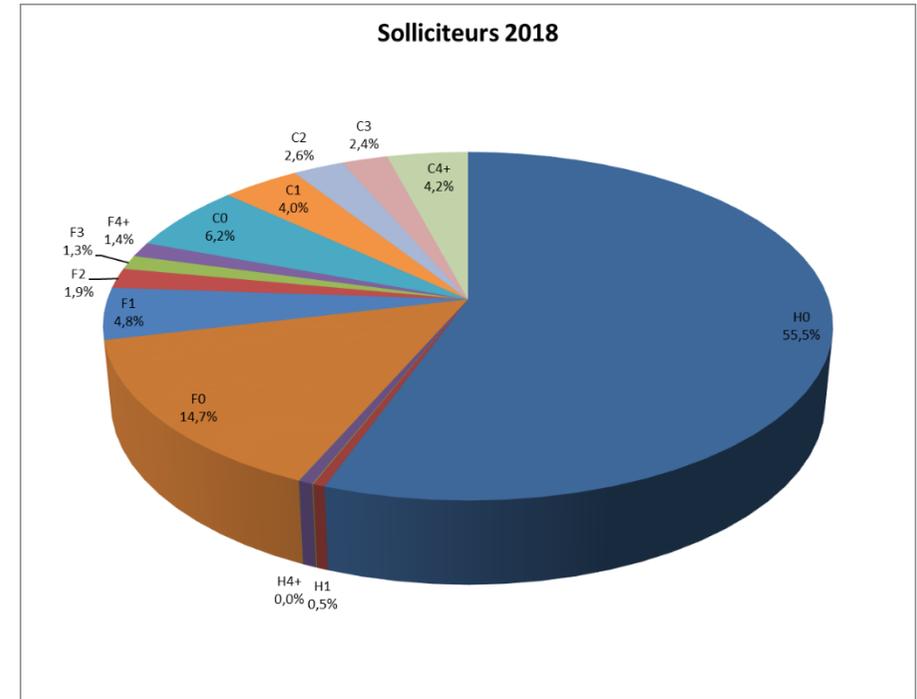
Les appels polluants sont passés de 5,9% en moyenne à 8% en 2018. Les appels réorientés vers les services 15, 18, sont inclus dans ce décompte.

Le graphique des heures d'appels se calque à peu de choses près sur celui de 2017.

Forte augmentation des appels des 18-25 ans (18% en 2017, 27% en 2018)

*H0, F0, C0 : Homme, Femme, Couple sans enfant  
 Hx, Fx, Cx : Homme, Femme, Couple x enfant(s)  
 GRF : Groupe familial*

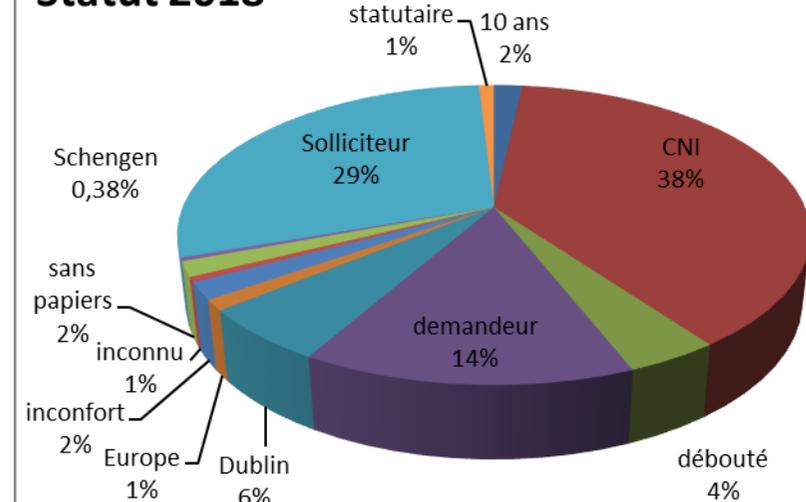
*Les hommes seuls constituent la majorité des demandes. Le pourcentage des femmes seules qui sollicitent le 115 est constant. La baisse de la demande concerne les couples avec enfants.*



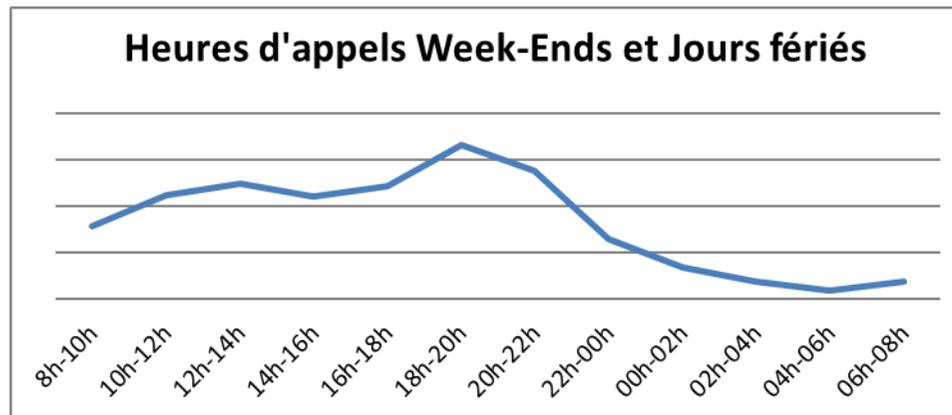
*Les refus d'orientation pour les hommes seuls sont en augmentation. 50% de ces refus proviennent de l'absence de place disponible ou adaptée. Les autres refus sont divers, le statut administratif notamment.*

Si le pourcentage de sollicitateurs diminue, c'est que deux autres statuts sont pris en compte, les publics dits Dublin et Schengen. La part des publics déboutés a baissé de 50%

### Statut 2018



### Heures d'appels Week-Ends et Jours fériés



La fréquence des appels lors de Week-Ends et jours fériés reste identique à celle de 2017.

Les équipes qui travaillent lors de ces temps ont dû répondre à 2769 appels soit 16.5% (13% en 2017) du total des appels

## 2. L'instance de régulation de la Préfecture (IR)

La réunion « Instance de régulation » de la Préfecture mise en œuvre en 2013 permet à tous les acteurs en lien avec les publics asile d'organiser les orientations en lien avec leur statut administratif.

Sont présents au sein de cette instance : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Service SII (Service de l'Immigration et de l'Intégration), la Directrice de la DDCSPP, la DDCSPP, le Conseil départemental, la PADA, les trois opérateurs asile (ADDSEA, AHS-FC, ADOMA), l'OFII, le CCAS de Besançon, le SIAO/115 et l'Accueil de jour Boutique Jeanne Antide.

Le compte-rendu est assuré par la DDCSPP à l'issue de chaque réunion. Il signifie les décisions officielles.

Le SIAO/115 participe à cette instance chaque semaine. Il présente les situations qui émergent dans le listing d'appels constitué d'une semaine sur l'autre.

Ainsi, en 2018, 49 instances se sont réunies et ce sont 575 situations qui ont été étudiées. Ces demandes représentent 5 675 appels.

La répartition des décisions se fait en fonction de la situation administrative et de la vulnérabilité des ménages.

La mise en œuvre du Pôle Régional Dublin (PRD) vient bouleverser le fonctionnement de l'instance. Un nombre certain de personnes est directement orienté vers les dispositifs dédiés en dehors de cette instance. L'IR se centre désormais sur les situations spécifiques ou particulières et statue les orientations qui n'ont pas pu avoir lieu hors de cette instance.

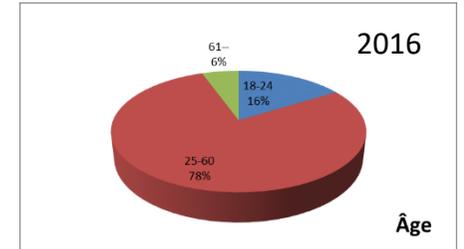
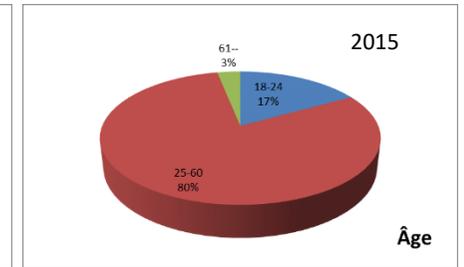
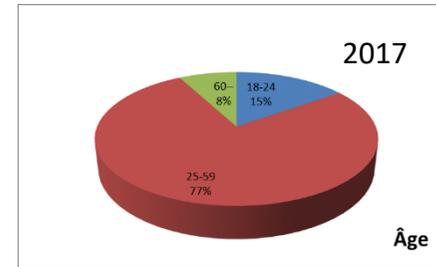
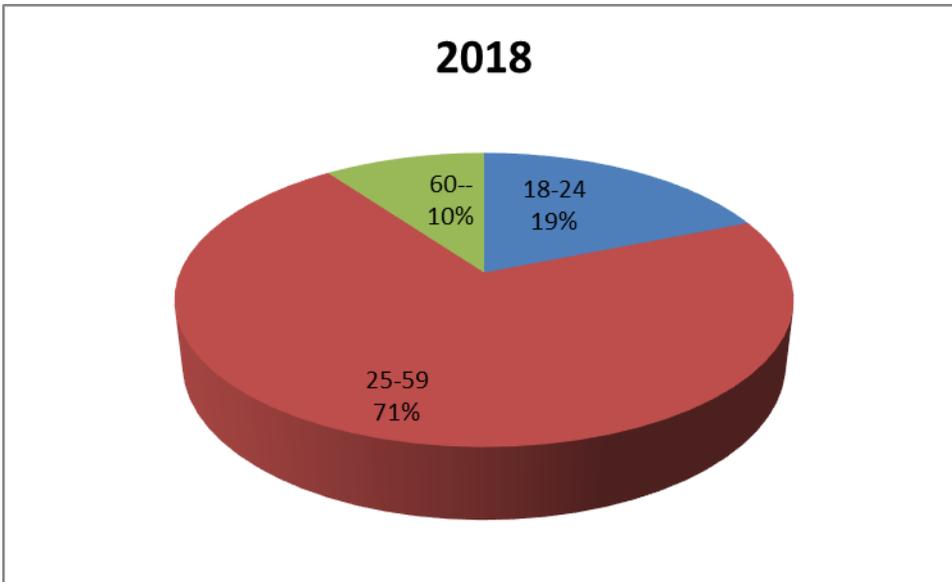
L'IR conserve toute son efficacité pour réguler les arrivées dans le département mais aussi pour favoriser les échanges entre les structures et les services de l'Etat dans un lieu unique.

## B. L'Urgence

### 1. Généralités

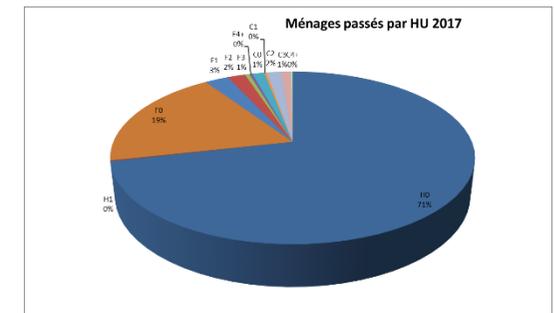
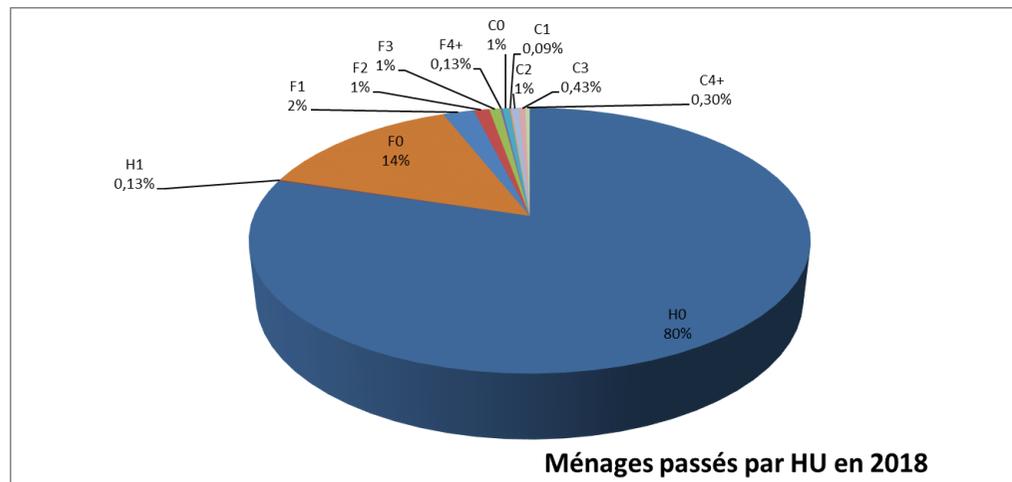
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, ce sont 2157 (+24.5% par rapport à 2017) nouvelles entrées qui ont eu lieu, (+24.5% par rapport à 2017) représentant 763 ménages uniques.

Au 31 décembre 2018, 140 ménages, 187 personnes dont 41 enfants sont hébergés dans les dispositifs.



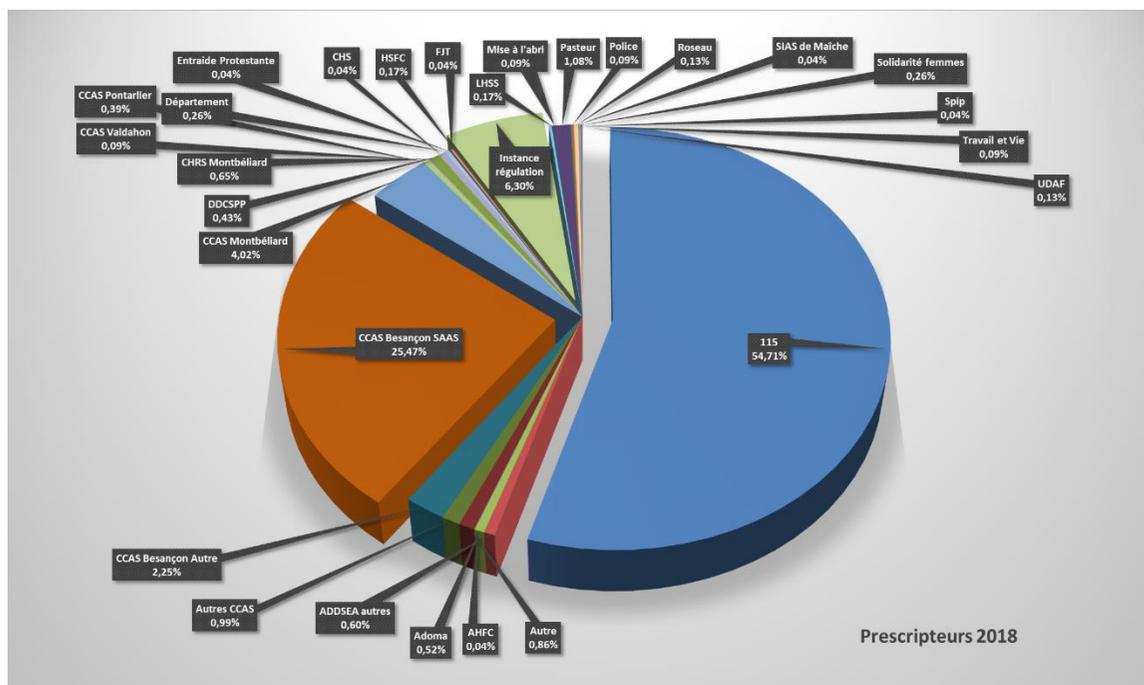
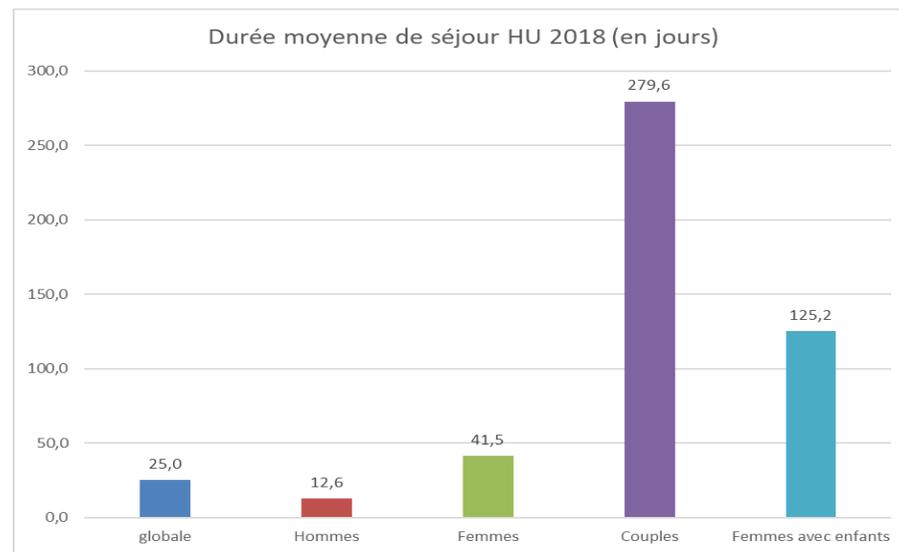
Deux augmentations sont notables. Les 18-24 ans qui approchent les 20% des demandes et les plus de 60 ans dont le pourcentage augmente d'année en année pour atteindre 10% en 2018.

Augmentation du public homme seul et baisse du public femme seule par rapport à 2017



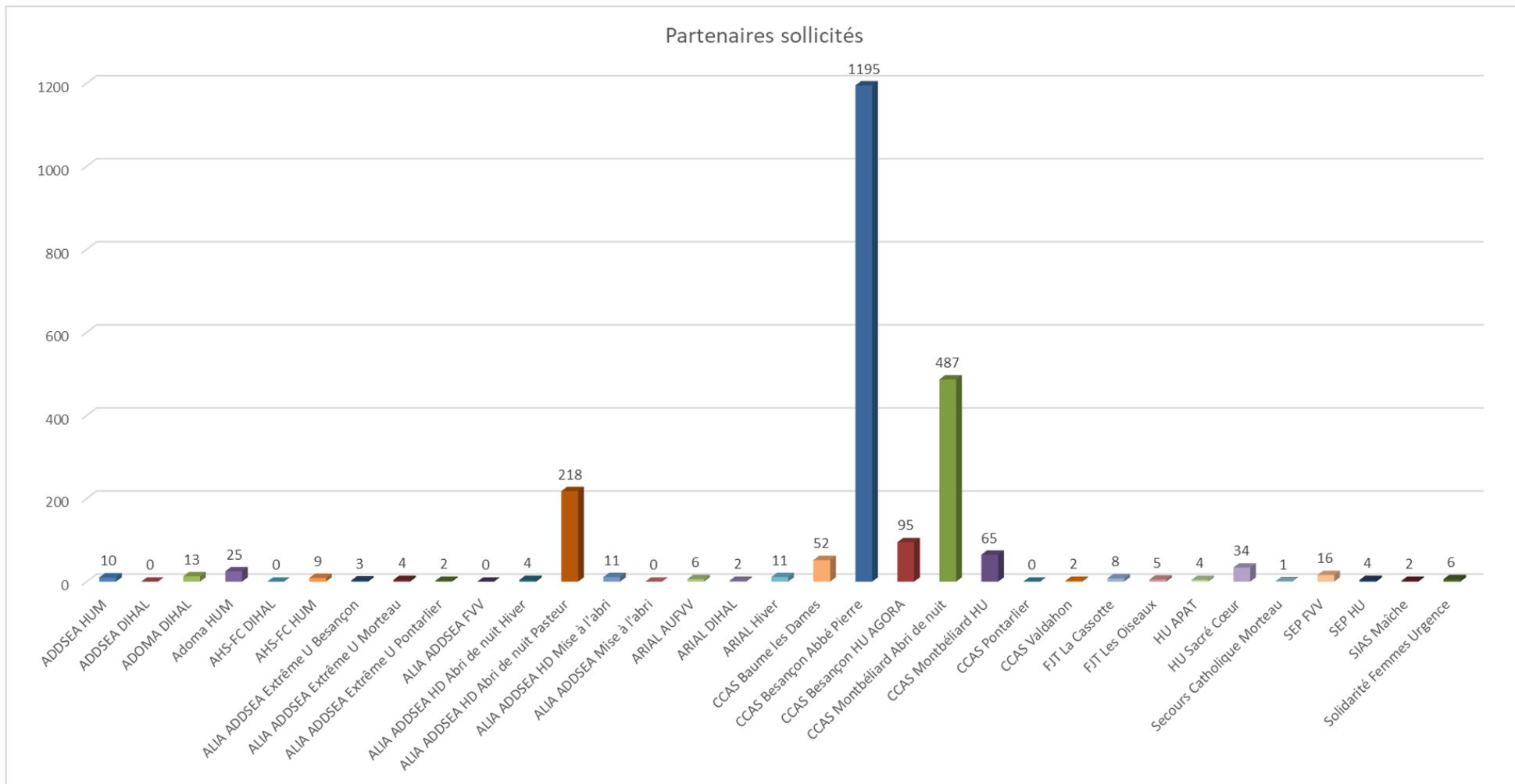
La durée moyenne de séjour pour les hommes seuls et femmes seules diminue légèrement. En revanche l'hébergement des couples peut être long. Les durées longues concernent exclusivement les publics migrants hébergés en HUM. Si l'on retire cette population, la durée descend à 14 jours en moyenne.

Pour ce qui concerne les femmes avec enfants, la durée de séjour diminue à 86 jours si l'on écarte les publics dont le statut administratif n'est pas stabilisé.



Le 115 est le service qui oriente principalement. 33% des demandes sont sollicitées par les CCAS du département. Le pourcentage des ménages orientés vers l'hébergement d'urgence par l'Instance de régulation est en diminution, passant de 10% à 6.30%. Ceci reste cohérent au regard de la baisse des arrivées dans le département. Nous constatons l'amplification du nombre de partenaires qui sollicitent le SIAO pour l'hébergement d'urgence

Les abris de nuits sont « naturellement » les structures les plus sollicitées. Cela nous permet de constater l'utilité de ce mode d'accueil et comme vous le lirez plus bas dans le bilan écrit par le CCAS de Montbéliard, l'intérêt qu'il y eu à ce que la DDCSPP pérennise l'ouverture annuelle de l'abri de nuit.



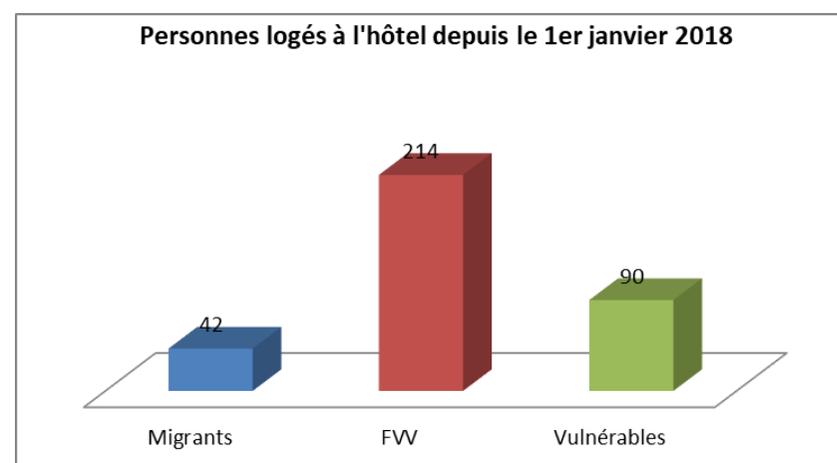
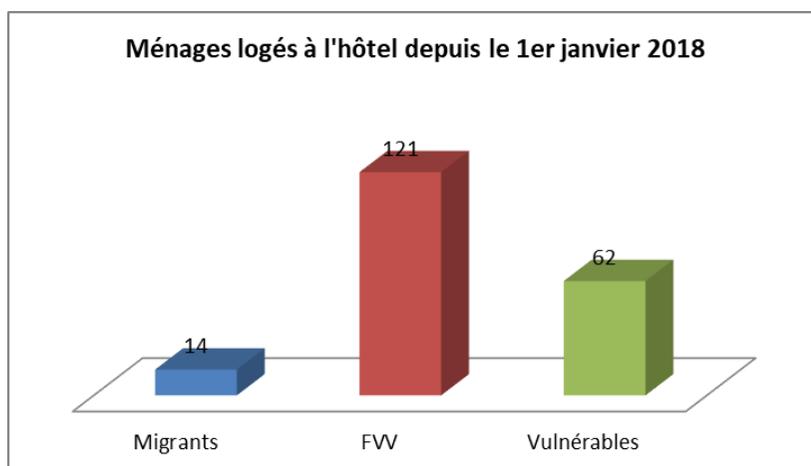
## 2. La solution hôtelière :

Le SIAO gère les nuitées hôtelières du budget 177 (droit commun). Les publics pouvant bénéficier de cet hébergement sont orientés par le 115, et pour une partie d'entre eux sous réserve de l'accord de la DDCSPP et/ou de l'instance de régulation de la Préfecture.

Les femmes victimes de violences sont immédiatement orientées à l'hôtel lorsqu'aucune place n'est disponible en dispositif dédié et pour certaines situations spécifiques, après accord des services de l'Etat. Le maintien de la solution hôtelière est conditionné par les démarches entreprises pour que le séjour ne se prolonge pas outre mesure.

Les chiffres à notre disposition nous indiquent :

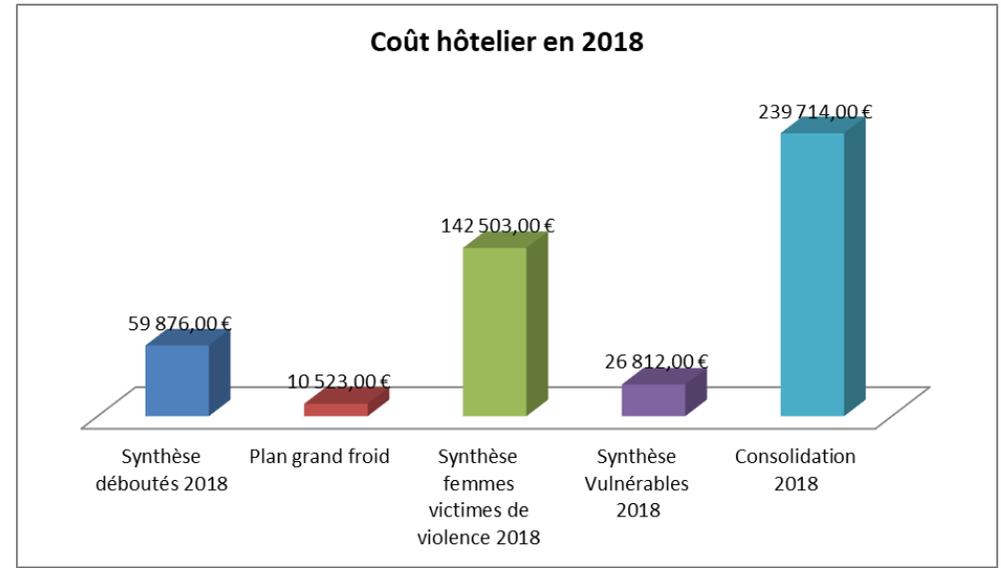
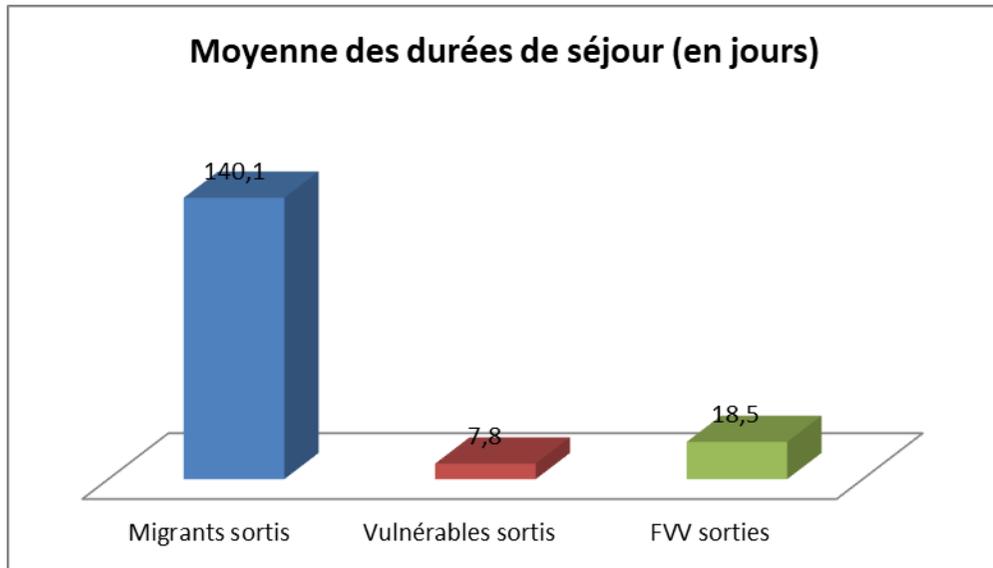
### Fréquentation de l'hôtel



---

## Durées de séjour et coût hôtelier

---



---

*Après une baisse de 111 000€ des dépenses hôtelières entre 2016 et 2017, le coût hôtelier baisse encore de près de 67 000€. Les nuitées se centrent sur les femmes victimes de violences et, à la marge, les publics vulnérables et le plan grand froid. Les dépenses pour les publics déboutés cessent à partir de novembre 2018. Il n'y aura alors plus de public débouté à l'hôtel. Les durées moyenne de séjour à l'hôtel se stabilisent.*

---

### 3. Réunions HU Agora (Hébergement d'Urgence)

Cette réunion qui s'est mise en place avec l'objectif de coordonner les demandes et fluidifier le dispositif, montre tout son intérêt au fil des mois.

157 demandes « unique » étudiées dont 56 entrées sur le dispositif urgence de l'AGORA et 90 demandes annulées ou orientées/entrées sur un autre dispositif et notamment :

- 52 ne donnent plus de nouvelles ou disent trouver une autre solution ;
- 18 entrent en structure directement (CHRS, LHSS, Cure) ;
- 10 s'orientent sur une solution logement ;
- 10 Autres motifs ou motifs inconnus.

Concernant les 62 entrées en 2018 : 37 sont déjà sorties, amenant une moyenne de séjour pour ces ménages de 70.5 jours. Les destinations principales sont :

- 9 pour une structure d'insertion (CHRS, LTA) ;
- 9 partent pour un hébergement amical ou familial ;
- 4 accèdent au logement ;
- 4 sortent sans donner leur destination.

La liste d'attente atteint 23 personnes en fin d'année 2018.

### 4. Le plan grand froid

Entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 31 mars de chaque année, l'Etat demande une plus grande vigilance aux services qui accueillent et orientent les ménages. Le plan grand froid s'organise à partir de 3 indicateurs : Vigilance jaune, orange et rouge. Ainsi que l'indique ce code couleur, ces indicateurs mis en œuvre par l'Etat, définissent les actions à mettre en œuvre aux niveaux local et national pour détecter, prévenir et limiter les effets sanitaires et sociaux. Les périodes de froid se basent sur les critères suivants (<https://www.gouvernement.fr/risques/grand-froid>) :

- L'écart aux températures moyennes régionales ;
- Les records précédemment enregistrés, l'étendue géographique ;
- La persistance d'un épisode de froid ;
- La présence de vent amplifiant les températures ressenties.

Vigilance jaune : Mention « période grand froid » quand la température relevée (par Météo-France) du jour est comprise entre -10° et -18°

Vigilance orange : Mention « attention période de froid extrême » quand la température relevée (par Météo-France) du jour est inférieure à -18°

La vigilance rouge n'est déclenchée qu'en cas de vague de froid avérée, exceptionnelle, très intense et durable, avec des impacts sanitaires très importants et apparition d'effets collatéraux dans certains secteurs (extrait de l'arrêté N°25-2017-12-15-001)

Ainsi, en 2018, le Doubs a été confronté à 3 période de froid.

L'Etat a enclenché par 3 fois la vigilance jaune, demandant de ce fait au 115 et aux dispositifs de veille sociale la mise en œuvre du programme prévu :

Mise à l'hôtel des publics vulnérables afin de libérer des places d'abri de nuit. Ouverture la nuit des accueils de jours lorsque les abris de nuits sont tout de même complets, pour éviter que quiconque reste à la rue.

**Du 7 au 12 février, du 22 février au 5 mars et du 19 au 23 mars soit 23 jours :**

56 orientations à l'hôtel représentant 71 personnes dont 8 enfants ; 10 ménages avec chiens : un seul hôtel « compatible » : F1 Micropolis

Coût hôtelier sur la période : 10 333,10€

Coût périphérique : +30€ de téléphonie - par rapport aux autres factures, du fait des N° surtaxés chez les hôteliers (Réservation et reconductions)

**Les difficultés expérimentées par le SIAO :**

Le transport : Qui paye ? Qui donne le ticket bus ou train ? Qui va acheter les billets ? A quel endroit donner les billets et qui le fait ?

Le public : Comment et qui choisir pour orienter à l'hôtel (subjectivité), retour à la rue en sortie sèche à la fin de la période

**Les points d'amélioration :**

Pour le 115 : La gestion des transports - Anticipation de la mise en œuvre, comment éviter les instructions à 18h - De nouveaux tableaux de remontée d'information en plus du SI SIAO, des remontées quotidiennes et des remontées maraude - Anticipation et coordination à retravailler

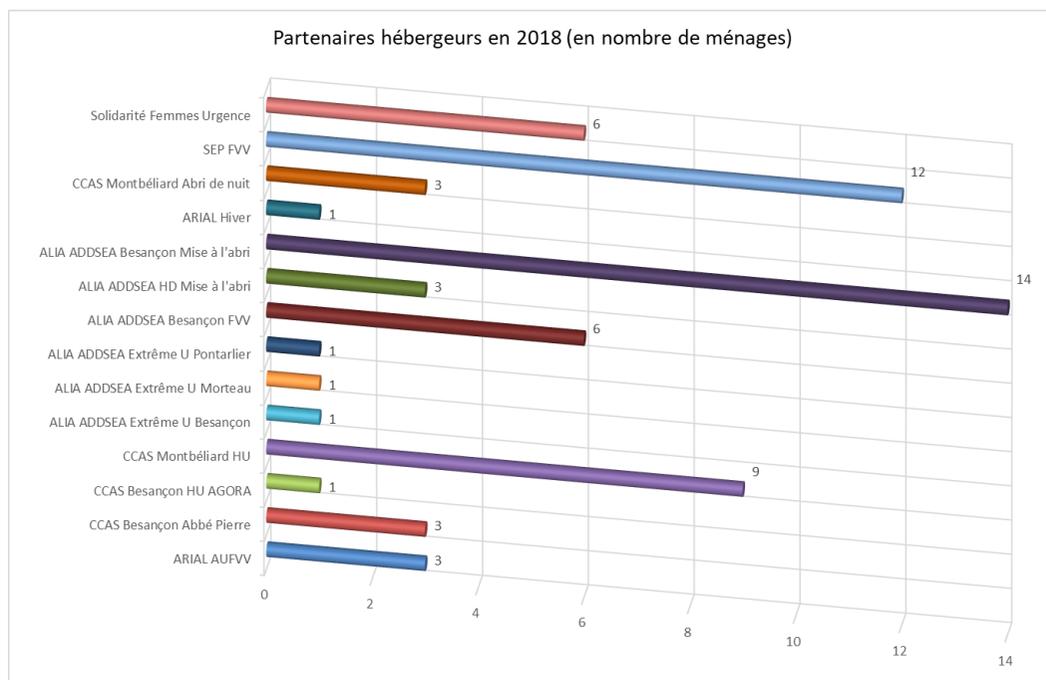
Pour les structures : Nécessité de pouvoir informer les structures avant 18h - Quelques refus pour les publics lors du plan grand froid (5 à Besançon, 3 à Montbéliard, 1 à Maïche)

### C. Focale sur les femmes victimes de violences (FVV : Femmes Victimes de Violence)

Comme nous l'avons indiqué en introduction de notre bilan, les sollicitations de personnes victimes de violences en 2018 sont en nette augmentation. Cette nouvelle réalité questionne la capacité du 115 à répondre à ce besoin.

Nous vous présentons tout d'abord les chiffres bruts tels qu'ils se sont présentés à nous sur chaque mode d'hébergement/logement, Hôtel, urgence et insertion.

- 691 sollicitations au 115 (455 en 2017).
- 131 femmes victimes de violences ont été orientées à l'hôtel (105 en 2017) du fait de l'absence de place disponible au moment de leur sollicitation.
- 23 femmes ont pu être orientées directement vers les dispositifs d'hébergement d'urgence. (40 en 2017)

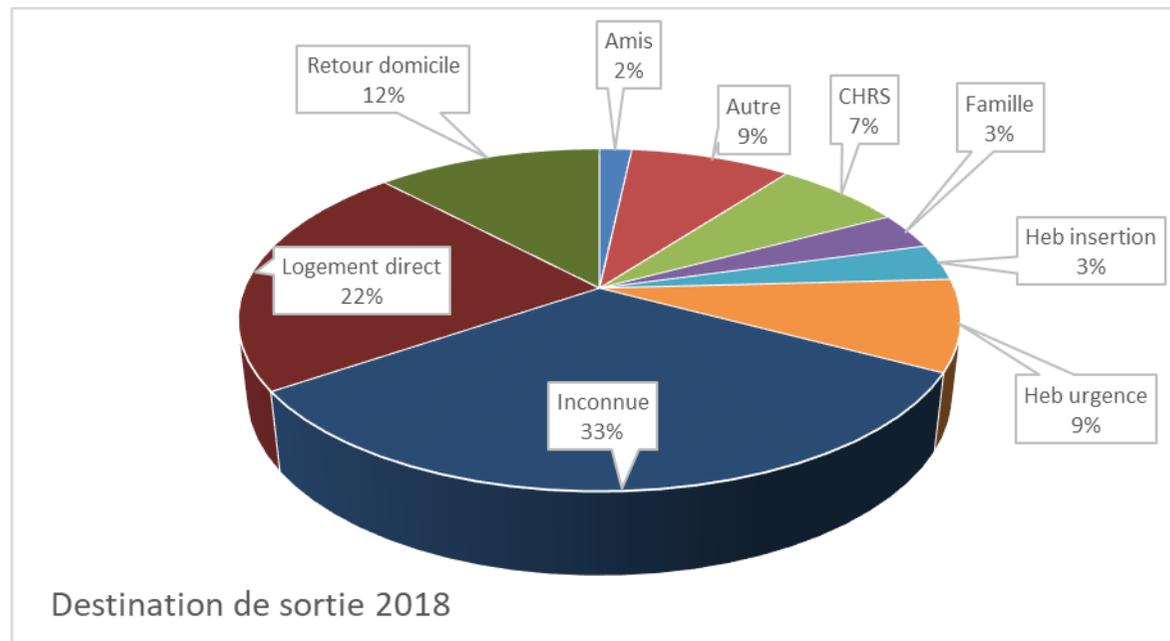


---

*En 2018 l'ADDSEA a hébergé 41% de femmes victimes de violences qui ont sollicité le SIAO. Viennent ensuite les hébergements des CCAS du département pour 25% et l'Entraide Protestante pour 19%.*

*Ces chiffres sont à mettre au regard des places HU à disposition des structures.*

---



*18% des femmes hébergées à l'hôtel partent sans nous prévenir. De même, 33% des personnes dans les hébergements d'urgence quittent sans nous prévenir.*

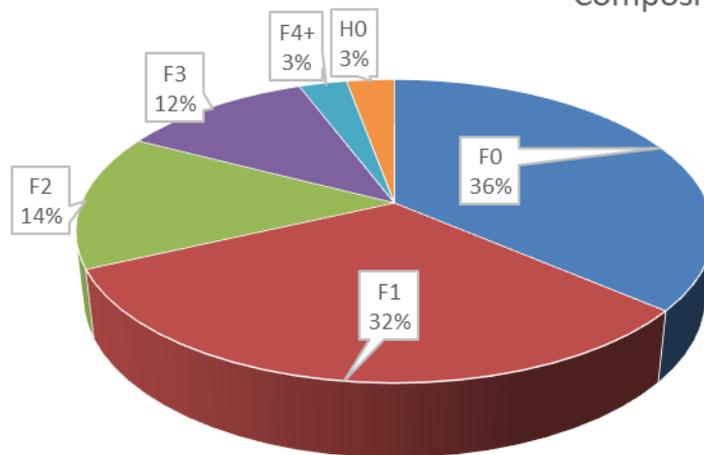
*Par ailleurs, 20% des femmes hébergées sur les dispositifs urgence partent dans un logement.*

*19% nécessitent une étape intermédiaire vers un autre hébergement d'urgence ou d'insertion.*

*Il fort probable qu'un certain nombre de départ vers « inconnue » soit un retour au domicile mais nous ne pouvons pas l'affirmer. En revanche, les 12% déclarés de « retour au domicile » font partie, pour certains d'entre eux, du cursus « classique ». D'autres retours viennent du fait que la solution hôtelière dure trop longtemps.*

*En 2018, la durée moyenne de séjour à l'hôtel a été de 18.5 jours, allant d'1 jours à 363.*

### Composition familiale

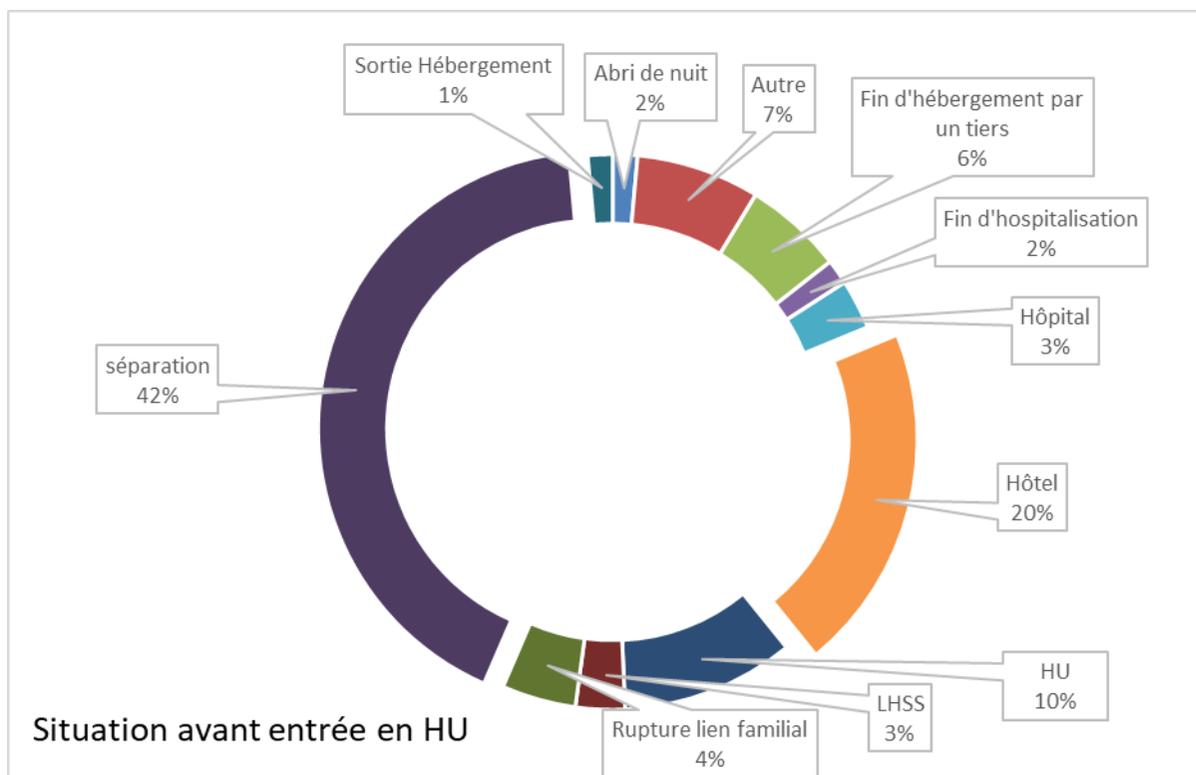


61% des femmes victimes de violences hébergées sur l'urgence sont des femmes avec enfant(s).

La solution hôtelière n'est pas adaptée sur du moyen et long terme, notamment du fait de l'impossibilité de faire à manger, de l'espace exigu, etc...

52% des femmes victimes de violences hébergées sur l'urgence le sont suite à une rupture.

Le transfert d'un dispositif HU vers un autre concerne 10% des orientations. En effet, il est régulièrement nécessaire de modifier l'hébergement : Le changement de statut administratif, le changement de lieu lorsque l'auteur de violence retrouve « sa victime »...



Situation avant entrée en HU

## Deux exemples de femmes victimes de violences qui ont fait appel au 115 en 2018 :

- **Mme G.** a appelé le 115 en soirée. Mme quittait un compagnon violent à Montpellier. Face à cette situation de violences, elle a pu prendre la fuite avec sa fille un matin. Mme à un véhicule avec lequel elle est venue jusqu'à Besançon, ville dont elle est originaire. Mme a appelé le 115 à son arrivée et a été orientée à l'Hôtel Amarante. Mme explique au téléphone qu'elle dispose de peu de choses, les petits déjeuners lui sont pris également dans la réservation. Nous lui donnons Rdv l'après-midi même pour « évaluer » sa situation et l'orienter au mieux vers les services sociaux adéquats.

A 14h lors de la visite nous constatons que Mme a juste une valise avec elle. Elle n'a plus d'argent disponible sur son compte, sa voiture est en panne, les freins ont lâché à son arrivée à proximité de l'hôtel...

Après plusieurs minutes d'entretien sa fille, âgée d'une dizaine d'années, nous dit qu'elle a faim, qu'elles n'ont pas mangé la veille et outre le petit déjeuner elles n'ont encore rien mangé pas de la journée.

Mme s'est rendue le matin même dans un service social où il lui a été dit de revenir le lundi car un vendredi rien ne pouvait être fait pour elle en terres d'aide alimentaire et de secours financier.

Mme a eu un colis alimentaire grâce à notre réseau de partenaires qui a pu répondre exceptionnellement à cette urgence à ce moment-là. Nous avons contacté la Boutique Jeanne Antide (BJA), Mme G pourra s'y rendre le jour même mais la question du transport se pose : Comment pourra-t-elle payer les tickets de tram (Sa voiture est inutilisable) allers-retours pour aller manger le midi et le soir à la BJA avec sa fille.

Mme G. fait partie de ces femmes qui auraient besoin lorsqu'elles arrivent en urgence, d'une structure où elles seraient accueillies ; une première halte où elles pourraient manger, dormir un peu, prendre une douche, se rassurer, être entourée avant de pouvoir envisager une autre solution.

- **Mme N.** née le 02/08/1991 contacte le 115. Madame est enceinte de 2-3 mois. Elle l'a appris lors d'une visite à l'hôpital le 19/01 dernier. Madame parle de violences physiques régulières de la part de son conjoint. Elle a déposé plainte ce jour (elle se trouve à la gare d'eau lors de son appel). Elle ne perçoit aucune ressource. Elle a un récépissé de 6 mois « regroupement familial ».

Elle semble très perdue. Elle dit n'avoir eu le droit de sortir que très peu donc ne se repère absolument pas dans la ville.

Elle parle un peu le Français et a quelques difficultés pour le comprendre. Toutefois, en utilisant un vocabulaire simple et en ayant une élocution lente, le 115 arrive à échanger au téléphone. Le 115 l'oriente à l'hôtel pour une nuit en prenant en charge le petit-déjeuner du lendemain matin.

Au vu du contexte vécu par Madame, exprimé à demi-mots, peu de questions sont posées lors de ce premier échange. Mme est informée (et l'hôtelier aussi) que quelqu'un ira la rencontrer le lendemain matin à l'hôtel afin de connaître les suites à donner à son hébergement. Un peu plus tard, Madame appelle le 115, en pleurs au téléphone car elle est très apeurée. De plus, elle indique ne rien avoir mangé depuis le matin.

Le 115 contacte alors la veille mobile. Il leur est indiqué qu'elle n'a rien à manger et qu'elle a besoin d'être rassurée. La veille mobile s'y rend en soirée et lui donne des sandwiches.

Le lendemain le SIAO va rencontrer Mme à l'hôtel. Il fut évident face à un tel dénuement que cette jeune femme ne pouvait pas rester seule dans une chambre d'hôtel.

Nous interpellons l'équipe de l'ADDSEA dans le cadre de la convention FVV. Leur hébergement est complet autant en HU qu'en CHRS. Un hébergement sur la halte de nuit sur le site du CHRS Roseau (dispositif expérimental) permettra l'accueil de Mme dans l'attente qu'une place se libère sur un dispositif.

**En conclusion** pour cette focale sur les femmes victimes de violences : Les rencontres partenariales permettent de mailler le réseau et apportent des solutions qui sont de plus en plus adaptées aux situations. En revanche, les départs qui s'organisent dans l'urgence sont majoritaires et le réseau qui se constitue n'intervient que dans un deuxième temps. C'est donc dans les premières heures du départ que la situation est la plus critique. Lorsque nous pouvons orienter directement vers une structure d'hébergement, force est de constater que la situation peut s'apaiser grâce à l'environnement rassurant et la proximité des intervenants sociaux. Cette année, pour l'ensemble des sollicitations du 115 par des femmes victimes de violences, 25.5% ont pu être orientées vers les dispositifs d'hébergement. L'hôtel reste donc la solution principale de mise à l'abri en urgence. Mais cette formidable souplesse a aussi son revers : Solitude, promiscuité, absence d'espace pour le repas, absence du matériel de première nécessité pour les personnes sans ressources..., et son coût.

## D. L'Évaluation

La troisième mission des SIAO définie par la loi ALUR est la suivante : « *Veiller à la réalisation d'une évaluation sociale, et/ou médicale et/ou psychique des personnes ou familles sans domicile fixe, de traiter équitablement leurs demandes et de leur faire des propositions d'orientation adaptées à leurs besoins, transmises aux organismes susceptibles d'y satisfaire* ».

### 1. Présentation

Le SIAO se décompose en 4 outils dont celui de la première évaluation sociale (loi ALUR Art. 30).

Les intervenantes sociales du Service SIAO sont amenées à aller à la rencontre des personnes afin de réaliser une évaluation sociale de leur situation.

Le SIAO a signé une convention avec le CCAS de Montbéliard et le CCAS de Pontarlier afin qu'une évaluation sociale puisse être faite lorsqu'un ménage a fait appel au 115 ou qu'il a été orienté vers un dispositif d'hébergement d'urgence directement suite à l'évaluation.

35 évaluations ont été réalisées suite aux commissions SIAO insertion. C'est quasiment l'ensemble des femmes victimes de violences orientées à l'hôtel que le service est allé rencontrer. Comme vous le lirez ci-dessous nos partenaires de Montbéliard et de Pontarlier sont aussi sollicités dans ce cadre.

### 2. Le CCAS de Pontarlier : (Bilan 2018 de la mise en œuvre du dispositif d'urgence sociale de la ville de Pontarlier rédigé par le CCAS de Pontarlier)

Au sujet des femmes victimes de violences conjugales, il nous faut être dans une réactivité optimum, lorsqu'elles se présentent au CCAS.

Ce qui monopolise l'intervention de plusieurs travailleurs sociaux pour divers types de démarches:

- Accompagner la personne au commissariat, à l'hôpital, à l'hôtel, s'assurer qu'elle ait de quoi se nourrir...
- Prendre en charge les enfants dans l'attente que les démarches soient effectuées.
- Passer régulièrement s'assurer que tout va bien...

Tout cela dans un laps de temps relativement court. Ce qui demande beaucoup de temps et d'énergie de la part des travailleurs sociaux.

### L'accompagnement du public SDF, SDS

La présence, en journée et sur l'année, d'une veille sociale s'inscrit pleinement en concordance avec l'accompagnement social proposé par le CCAS. Cela permet une réactivité maximale face aux situations complexes et donc une homogénéisation dans le suivi social.

Un accompagnement physique des personnes à divers rendez-vous et/ou démarches est mobilisable.

L'agent social est aussi le lien partenarial indispensable. Il est régulièrement la "courroie de transmission" entre les partenaires du CCAS (Police, CMP, Hôpital, Accueil de jour...).

- SDF ACCOMPAGNES : 85 dont 13 femmes : Orientation Abri de nuit, dormant dans leur véhicule et/ou en squat
- SDS : 40 dont 5 femmes : Personnes hébergées ou en logement dont l'état psychique demande un accompagnement social particulier
- VIOLENCES CONJUGALES : 7 femmes : Accompagnement social suite à mise à l'abri par le 115

### LES CHIFFRES : VEILLE MOBILE HIVERNALE

Durant la période hivernale, l'équipe de la veille Mobile a rencontré environ 85 personnes d'âge, de sexe, d'origine et de situations diverses.

Voir le document en annexes

### **3. Le CCAS de Montbéliard :**

**Bilan concernant l'activité 115-première évaluation sociale pour l'année 2018 sur le bassin de Montbéliard rédigé par le CCAS de Montbéliard.**

*Angelo SERRA, travailleur social, centre d'hébergement Montbéliard*

Les évaluations sociales concernent toutes les personnes qui sollicitent un hébergement sur les différents dispositifs d'hébergements d'urgence de la ville de Montbéliard.

Lorsque les personnes émettent plusieurs demandes au cours de la même année, nous comptabilisons uniquement la première évaluation.

Les évaluations sont, pour la plupart, effectuées dans le cadre d'un entretien « physique ». Les usagers qui sollicitent un hébergement par voie téléphonique sont invités à se rendre au centre d'hébergement pour un entretien physique lorsque c'est possible.

Une permanence d'accueil est organisée tous les jours de la semaine au centre d'hébergement de Montbéliard (24 rue de roses 25200 Montbéliard) de 9h00 à 18h00.

Cependant, certaines admissions peuvent être effectuées en dehors de ces créneaux horaires lorsque la demande présente un caractère urgent. Les admissions peuvent se faire 24h/24h. Dans ce cas, l'évaluation est effectuée juste après l'admission.

Notons également que certaines évaluations peuvent avoir lieu à l'hôtel lorsque les personnes y ont été orientées en urgence faute de place disponible en structure d'hébergement.

Chaque personne hébergée sur les dispositifs d'hébergement d'urgence de Montbéliard bénéficie systématiquement d'une évaluation sociale lors de sa première admission. Les demandes pour lesquelles nous émettons un refus (manque de place, place non adaptée, refus de la personne...) sont également comptabilisées lorsqu'il s'agit d'une première évaluation. Les personnes ne pouvant être hébergées sur nos dispositifs sont systématiquement orientées vers les services sociaux de l'aire urbaine et le 115.

Le décompte des évaluations est effectué à l'aide d'un tableau Excel dans lequel nous répertorions les évaluations effectuées instantanément.

- **Les différents dispositifs d'hébergement d'urgence de Montbéliard :**

Le bassin de Montbéliard dispose d'un dispositif d'hébergement d'urgence pérenne mixte (ouverture toute l'année 24h/24h) qui comprend 13 places : 10 places en chambres simples ou doubles pour personnes isolées, couples, femmes ou hommes avec enfant(s) et une chambre famille de trois places.

Depuis le 01.01.2018, l'abri de nuit de Montbéliard (11 places, mixte) est ouvert tous les jours de l'année de 19h00 à 8h00 en période hivernale et de 20h00 à 8h00 en période estivale. Les personnes qui sollicitent un hébergement sur ce dispositif doivent prendre contact au préalable avec le 115 pour une pré-inscription. Notons que ce dispositif est le seul qui permet l'accueil de résidents avec leur chien.

Du 01.01.2018 au 31.03.2018 l'association ARIAL a mis à notre disposition six chambres (deux femmes et quatre hommes) sur la commune de Sochaux et du 01.11.2018 au 31.12.2018 quatre chambres (hommes uniquement) sur la commune d'Audincourt. Ces chambres sont, en

général, attribuées à des personnes disposant de ressources financières (nécessaire pour permettre une alimentation au quotidien) et après évaluation des travailleurs sociaux du centre d'hébergement.

Les personnes orientées sur ces chambres ont été, pour la plupart, hébergées au préalable sur le dispositif HU pérenne ou sur l'abri de nuit. Notons également que nous mettons tout en œuvre pour que ces chambres soient occupées le plus possible afin de libérer des places sur les autres dispositifs d'urgence (abri de nuit, HU pérenne).

Nous avons également la possibilité d'orienter des personnes directement en CHRS collectif ou diffus (sans obligation de passage en commission SIAO) dans le cadre du protocole personnes victimes de violences (avec l'accord du SIAO en amont).

Cependant cette orientation n'est pas envisageable pour les personnes bénéficiaires d'un visa étranger ou plus largement lorsque leurs situations administratives sont « précaires ». Le dispositif de soins LHSS peut également être une solution d'orientation pour les personnes nécessitant des soins (accueil inconditionnel).

- **Public accueilli sur les différents dispositifs**

L'accueil des usagers sur le dispositif d'hébergement d'urgence est inconditionnel. Cependant, un accord préalable du 115 et de la DDCSPP est nécessaire pour l'accueil des personnes en situation administrative précaire.

Sur le dispositif « abri de nuit », l'accueil des usagers est inconditionnel sauf pour les personnes en situation administrative « précaire » qui nécessite un accord préalable de l'instance de régulation (8 personnes orientées sur l'abri de nuit en 2018).

Les ressortissants européens (hors France) peuvent être hébergés une nuit (exclusivement sur le dispositif « abri de nuit »), à titre exceptionnel (avec accord du 115) dans la mesure où la législation prévoit qu'ils doivent subvenir seuls à leurs besoins sans solliciter l'aide sociale y compris en termes d'hébergement.

Les orientations en CHRS concernent exclusivement les personnes victimes de violences (femmes et hommes).

Le dispositif Lits Halte Soins Santé est prévu pour des personnes ayant besoin de soins ponctuels qui ne peuvent être effectués au domicile (absence de logement, logement « insalubre »...), sans condition d'âge ni statut administratif. Les demandes d'admissions se font sur dossier (une partie médicale et une partie sociale) et sont soumises à l'appréciation du docteur.

- **Accompagnement social des personnes hébergées sur les dispositifs d'urgence :**

L'accompagnement des résidents HU n'est plus assuré par le secteur comme l'année précédente. Depuis le 01.04.2018, il s'effectue, sur site, par les travailleurs sociaux du centre d'hébergement (dispositif HU).

Pour la période hivernale (01.01.2018 au 31.03.2018 et du 01.11 au 31.12.2018), l'accompagnement social des résidents hébergés à l'abri de nuit est assuré par l'équipe veille mobile de Montbéliard composée de deux travailleurs sociaux.

Pour la période estivale, l'accompagnement est assuré par les travailleurs sociaux du centre d'hébergement (service HU) avec une présence physique à l'abri de nuit deux fois par semaine et un accompagnement continu hors site le reste du temps (les entretiens individuels s'effectuent au centre d'hébergement).

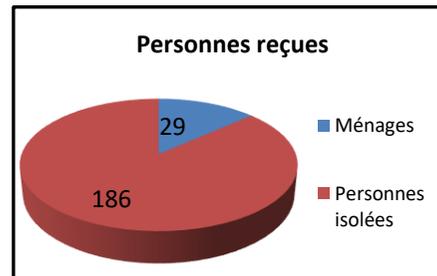
L'accompagnement social des personnes hébergées sur les chambres ARIAL (exclusivement en période hivernale) est assuré par l'équipe veille mobile.

L'accompagnement des personnes hébergées sur le dispositif LHSS est effectué par les travailleurs sociaux du centre d'hébergement.

Notons également que les maraudes sur l'aire urbaine sont assurées par l'équipe veille mobile en période hivernale. Le reste de l'année, les maraudes ne sont pas prévues. Cependant, il peut arriver que les travailleurs sociaux du centre d'hébergement assurent cette fonction ponctuellement, uniquement dans le cadre de signalements.

### **Commentaires des données chiffrées :**

- **Nombre de personnes reçues :**



Le nombre de personnes reçues, au cours de l'année 2018, dans le cadre d'une première évaluation sociale est de **259** (soit 216 ménages).

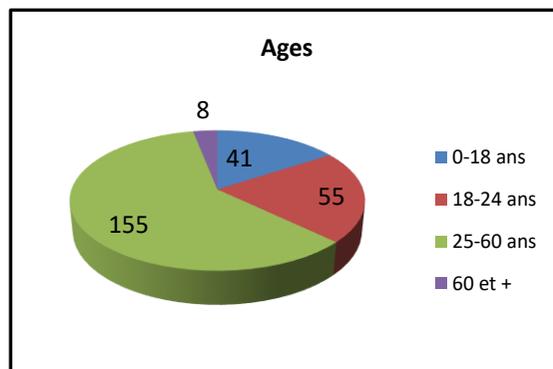
Ces 216 ménages sont composés de 186 personnes isolées (37 femmes et 149 hommes) et 30 autres ménages composés de 73 personnes.

Ces 30 ménages se décomposent en 5 couples (dont un avec enfants) et 25 ménages monoparentaux (dont deux hommes avec enfants).

Ces chiffres sont quasi similaires à ceux de l'année précédente (260 personnes évaluées en 2017).

102 personnes ont été reçues en période hivernale et 157 en période estivale (du 01.04.2018 au 31.10.2018).

- **Âges :**



Nous avons recensé 41 demandes concernant des enfants mineurs au cours de l'année 2018.

Il s'agit, exclusivement, d'enfants accompagnés de leur(s) parent(s) (sous leur autorité) dans la mesure où nous ne sommes pas habilités à accueillir des mineurs isolés.

55 jeunes de 18 à 24 ans ont bénéficié d'une première évaluation sociale dans le cadre d'une demande d'hébergement en urgence au cours de l'année 2018.

Cette catégorie d'âge est « prioritaire » sur les dispositifs d'hébergements d'urgence du fait que ces jeunes n'ont pas de ressource financière sauf dans le cadre d'une activité professionnelle.

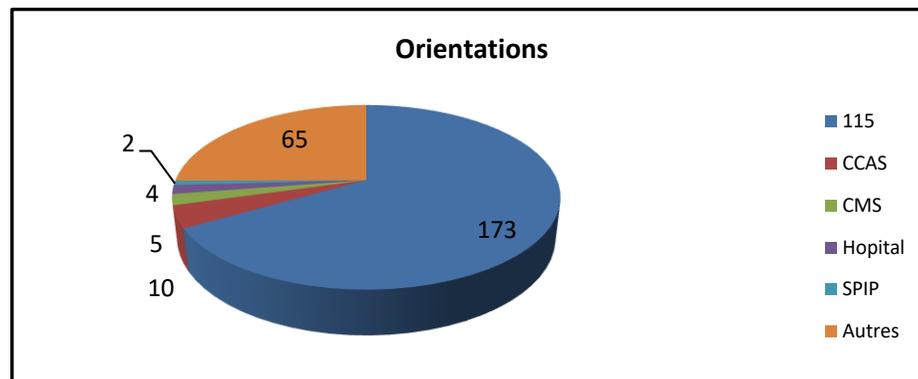
Ils sont, pour la plupart, sortants d'institutions ASE et/ou en rupture de liens familiaux.

Ils sont fréquemment orientés sur le dispositif d'hébergement d'urgence pérenne dans l'attente d'une présentation en commission SIAO (pour ceux qui souhaitent s'inscrire dans un parcours d'insertion) ou dans l'attente qu'une place se libère en CHRS (liste d'attente CHRS).

Les demandes effectuées par la tranche d'âge 25 à 60 ans (155 demandes) sont les plus représentées. Les usagers de cette tranche d'âge s'orientent plus facilement vers le logement ou résidence sociale dans la mesure où ils peuvent faire valoir des droits au RSA ou d'autres prestations sociales.

Les demandes concernant la tranche d'âge 60 ans et plus sont moins nombreuses que l'année dernière (11 pour l'année 2017 ; 8 pour l'année 2018). Les orientations pour les personnes de cette catégorie d'âge sont problématiques dans la mesure où elles n'ont plus accès aux dispositifs d'insertion (sauf à titre dérogatoire).

- **Orientations :**



Les personnes reçues au centre d'hébergement de Montbéliard pour une première évaluation sociale sont orientées soit par le 115, soit par les « services sociaux » de l'Aire Urbaine, soit dans le cadre d'une démarche personnelle.

173 personnes ont été orientées dans nos services par l'intermédiaire du 115. Ce chiffre est en forte hausse par rapport à l'année précédente (108 en 2017).

Les différents services nous sollicitent de moins en moins en direct notamment depuis l'ouverture de l'abri de nuit à l'année et la nécessité de se préinscrire auprès du 115 pour y être hébergé.

Lorsque les différents services sociaux nous sollicitent « en direct » pour une demande d'admission en urgence, nous les redirigeons systématiquement vers le 115.

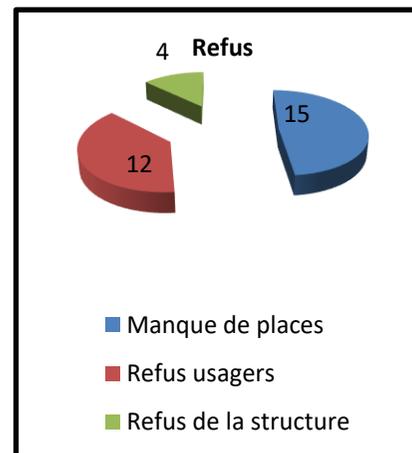
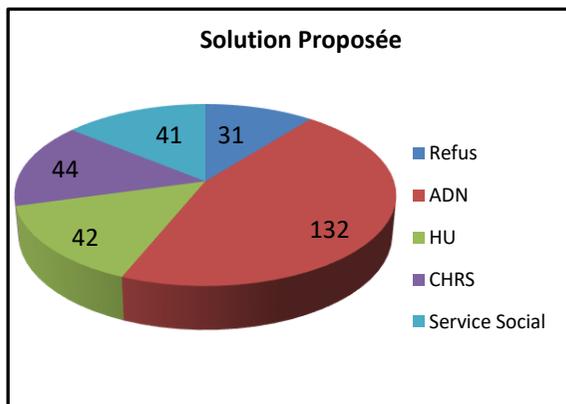
21 personnes ont été orientées par les institutions publiques (10 par les CCAS ; 5 par les CMS ; 4 par les hôpitaux et 2 par le SPIP).

Dans ce cas, les usagers concernés sont orientés directement à la permanence d'accueil du centre d'hébergement sans contact préalable avec le 115 (le 115 est prévenu par nos services après l'évaluation sociale).

65 demandes ont été formulées par une autre voie que les institutions publiques. Il s'agit essentiellement de demandes effectuées par les usagers eux-mêmes, pour certains déjà connus de nos services, qui préfèrent nous solliciter en direct.

Notons également que beaucoup de demandes sont effectuées en direct dans nos services dans la mesure où nous sommes la seule structure sur le pays de Montbéliard à traiter l'hébergement d'urgence.

- **Solution proposée :**



- **Solution proposée :**

Le chiffre concernant les orientations à l'abri de nuit a doublé par rapport à l'année précédente (67 en 2017 ; 132 en 2018). Cette augmentation est, sans doute, due au fait que l'abri de nuit de Montbéliard est ouvert à l'année depuis le 01.01.2018 (ouverture uniquement en périodes hivernales les années précédentes).

Les orientations sur le dispositif d'hébergement d'urgence pérenne ont été divisées par deux par rapport à l'année dernière (86 en 2017 ; 42 en 2018). Cette diminution peut également s'expliquer par l'ouverture de l'abri de nuit de façon pérenne. En effet, la possibilité d'orienter les personnes en demande d'hébergement sur l'abri de nuit a permis de libérer des places et donc diminuer « l'affluence » sur les autres dispositifs existants.

25 ménages (44 personnes) ont été orientés au CHRS dans le cadre du protocole « personnes victimes de violences » avec l'accord du SIAO au préalable. Parmi ces 25 ménages, nous avons accueilli deux hommes isolés et un homme avec enfant.

Ce chiffre est en hausse, notamment par rapport au nombre de personnes, du fait que nous avons accueilli, cette année, plus de familles monoparentales que de personnes isolées (25 personnes orientées en 2017 dans le cadre du protocole « personne victimes de violences » pour 44 en 2018).

La solution de l'orientation en CHRS est très souvent la plus adaptée pour les personnes victimes de violence (notamment en présence d'enfants) du fait qu'elles peuvent bénéficier immédiatement d'un accompagnement global de proximité.

Notons que nous avons été contraints à plusieurs reprises d'orienter des personnes sur le dispositif d'urgence faute de place disponible sur le CHRS.

L'orientation vers les services sociaux concerne toutes les personnes pour lesquelles un refus a été émis, que ce soit un refus par manque de place, refus de la personne ou places inadaptées. Cette orientation est systématiquement proposée même si les usagers ne l'honorent pas systématiquement.

L'orientation « service social » concerne également les personnes qui se présentent au centre pour une problématique autre que l'hébergement (demande aide financière, demande de domiciliation postale...).

- Refus :

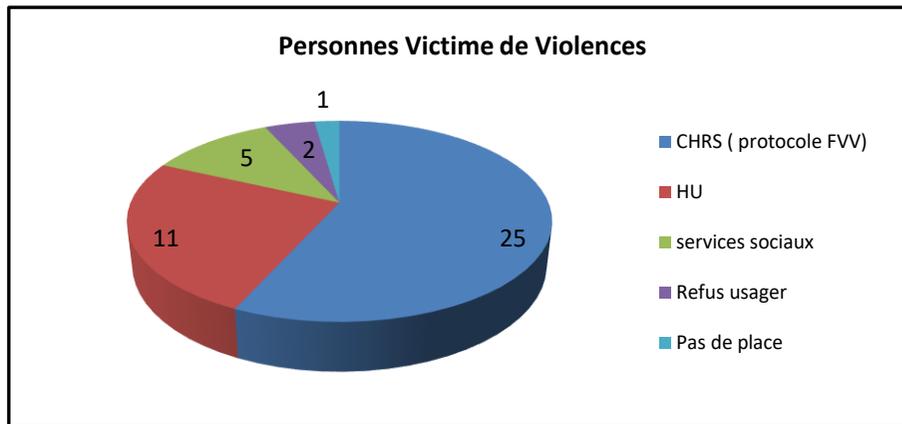
Nous avons été contraints d'émettre 31 refus (soit 24 ménages : 20 personnes isolées ; un couple avec deux enfants et 3 familles monoparentales) au cours de l'année 2018 (11 en période estivale et 20 en période hivernale).

- 8 ménages (soit 12 personnes) ont décliné d'eux même l'orientation proposée ;
- 3 personnes isolées, connues de nos services, ont été refusées par la structure dans la mesure où leur comportement n'était pas adapté à la vie en collectivité ;
- 10 ménages (soit 13 personnes) n'ont pu bénéficier d'une orientation faute de place disponible ;
- 3 personnes n'ont pas été admises du fait de leur statut administratif (ressortissants européens).

Notons qu'aucun refus n'a été émis cette année pour des usagers accompagnés d'un animal de compagnie. Les trois personnes isolées évaluées ont toutes été orientées sur l'abri de nuit (seul dispositif habilité à accueillir les animaux).

Toutes les personnes pour lesquelles un refus a été émis ont été orientées vers les services sociaux.

- **Personnes victimes de violences :**



Nous avons enregistré 42 évaluations pour des personnes victimes de violences au cours de l’année 2018 (38 femmes et 4 hommes).

26 personnes (dont 3 hommes) ont pu bénéficier d’un accueil immédiat en CHRS dans la cadre du protocole « personnes victimes de violences » (une femme et ses deux enfants en logement diffus et tous les autres ménages sur le CHRS collectif).

9 ménages (dont un homme) ont été orientés sur le dispositif d’hébergement d’urgence pérenne.

3 femmes isolées, connues de nos services, ont été orientées sur le dispositif abri de nuit du fait d’un comportement inadapté à la collectivité.

Une personne refusée par manque de place dans la structure au moment de la demande (placée sur liste d’attente, cette personne a pu intégrer le dispositif d’hébergement d’urgence environ une semaine après sa demande).

Un ménage (femme avec deux enfants) a refusé l’orientation proposée dans la mesure où elle ne souhaitait pas vivre au sein d’une collectivité (pas de logement diffus vacant au moment de la demande)

2 ménages (femmes avec enfants) n’ont pas pu bénéficier d’une orientation en structure du fait d’un statut administratif incompatible.

- **Situation administrative :**

Nous avons enregistré 166 demandes de personnes de nationalité française, il s’agit de la catégorie la plus représentée.

69 demandes ont été effectuées dans la catégorie « autres migrants ». Il s'agit essentiellement de personnes en situation régulière bénéficiant d'un titre d'un an ou de dix ans.

Les ressortissants européens (hors France) peuvent être hébergés une nuit (exclusivement sur le dispositif « abri de nuit »), à titre exceptionnel (avec accord du 115) dans la mesure où la législation prévoit qu'ils doivent subvenir seuls à leurs besoins sans solliciter l'aide sociale y compris en termes d'hébergement. Sur les 4 demandes « Europe hors France », une personne a pu bénéficier d'une nuit sur le dispositif abri de nuit.

L'instance de régulation du département a orienté 8 personnes (6 ménages) sur le dispositif abri de nuit de Montbéliard.

Notons que toutes les personnes hébergées sur nos dispositifs, en situation administrative « précaires » sont présentées, avec leurs accords, en instance de régulation.

- **Précautions à prendre avec les données chiffrées.**

Seule la première évaluation est comptabilisée dans ces données statistiques. Or, il est fréquent qu'une même personne émette plusieurs demandes au cours de la même année du fait d'un changement de situation familiale, administrative, professionnelle...

Il arrive également qu'une orientation soit proposée (donc comptabilisée dans ces chiffres) mais que la personne concernée ne l'honore pas (fréquent pour les orientations sur le dispositif abri de nuit et service social).

Nous pouvons également émettre des refus faute de place disponible dans les différents dispositifs (comptabilisé refus), mais que les personnes concernées soient recontactées à nouveau peu de temps après pour une admission.

Notons également qu'il peut arriver que certaines personnes soient orientées par défaut (faute de place sur un dispositif dédié au moment de la demande) sur un dispositif pas forcément adapté à leur problématique (pour une mise à l'abri immédiate).

A titre d'exemple, nous avons procédé, au cours de l'année, à l'évaluation d'une personne lourdement handicapée se déplaçant en fauteuil roulant.

Faute de place disponible sur un dispositif dédié, nous lui avons proposé une orientation sur l'abri de nuit pour une mise à l'abri immédiate, bien que cette solution ne nous semblât pas adaptée à sa problématique.

Deux jours après, suite à un signalement de la Mairie de Montbéliard, nous sommes intervenus dans les rues du centre-ville de Montbéliard, ce dernier ayant pris la décision de dormir dans la rue plutôt qu'à l'abri de nuit.

Après lui avoir apporté les premiers soins (toilette avec l'aide des aides-soignantes du CCAS, repas...), nous avons demandé l'intervention du 15 au vu de son état sanitaire. Monsieur est alors transporté à l'hôpital mais sortant deux heures plus tard. Au vu de la situation, nous décidons de l'admettre sur le dispositif LHSS.

Bien que ce dispositif ait semblé plus adapté à sa situation, nous avons été contraint de mettre fin à son hébergement rapidement au vu de son inaptitude à vivre en collectivité (troubles du comportement importants, alcoolisations massive, menaces physiques envers le personnel...). Il sera ensuite hospitalisé en psychiatrie.

- **Conclusion**

Dans l'ensemble, les chiffres avancés pour l'année 2018 sont quasi- identiques à ceux de l'année précédente sauf pour la catégorie « solution proposée ».

Notons que nous avons effectué, cette année, beaucoup d'évaluations de personnes (hors bassin de Montbéliard) se rendant sur l'aire urbaine pour honorer un contrat de travail intérimaire chez PSA (recrutement massif en 2018).

Nous avons accueilli moins de « personnes migrantes » en 2018 sur nos dispositifs d'hébergement et surtout moins de famille. Ce phénomène s'explique sûrement par un encadrement plus « étroit » de l'état (nécessité d'obtenir un accord de l'instance de régulation pour chacune de ces situations).

Le nombre de refus est beaucoup moins important que l'année précédente (72 en 2017 pour 31 en 2018) et les orientations sur l'abri de nuit multipliées par deux (67 en 2017 pour 132 en 2018) alors que le nombre d'évaluations est presque identique (260 en 2017 et 259 en 2018).

Cette tendance s'explique, sans aucun doute, grâce à l'ouverture de l'abri de nuit à l'année qui donne une solution d'hébergement supplémentaire sur le bassin de Montbéliard en période estivale (11 places).

Au vu de ces statistiques, nous pouvons en conclure qu'il existait un réel besoin de places supplémentaires (hébergement d'urgence) sur l'aire urbaine.

## E. L'Insertion

### 1. Les réunions

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

- **27 commissions ont eu lieu à Besançon avec une moyenne de 12 partenaires présents ;**
- **26 commissions ont eu lieu à Montbéliard avec une moyenne de 10 partenaires présents ;**
- **17 commissions ont eu lieu sur le Haut Doubs avec une moyenne de 9 partenaires.**

L'équipe SIAO participe aux réunions permettant de mettre en commun les informations relatives aux parcours des ménages. Cela favorise la coordination des divers acteurs accompagnant le public :

- Commission Habitat spécifique de la Ville de Besançon ;
- L'atelier de santé mentale : Le SIAO est membre permanent de cette commission. Une complémentarité pertinente entre le sanitaire et le social qui prend aujourd'hui pleinement son sens avec l'arrivée de « un chez soi d'abord ».
- Instance de régulation à la Préfecture : Le SIAO y participe désormais chaque semaine au titre du 115, de la gestion des nuitées hôtelières sur le BOP177;
- Commission Droit au logement opposable (DALO) : Le secrétariat de la commission envoie systématiquement un mail à l'équipe SIAO dès lors qu'un nouveau dossier DALO leur est déposé. Le SIAO reçoit les comptes rendus des décisions de la commission. Par ailleurs, le SIAO reçoit les avis d'accord d'expulsion de la DDCSPP;
- Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives (CCAPEX) : Le SIAO reçoit par mail l'ordre du jour et les relevés de décisions des commissions CCAPEX de Besançon et Montbéliard ;
- Commissions Logements Conventionnés Très Sociaux (LCTS) : Le SIAO reçoit par mail l'ordre du jour et le relevé des décisions. Il transmet les informations à sa disposition, lorsque la situation le demande. Par ailleurs, le SIAO reçoit les offres de logements LCTS qu'il transmet à tous les partenaires du SIAO ;

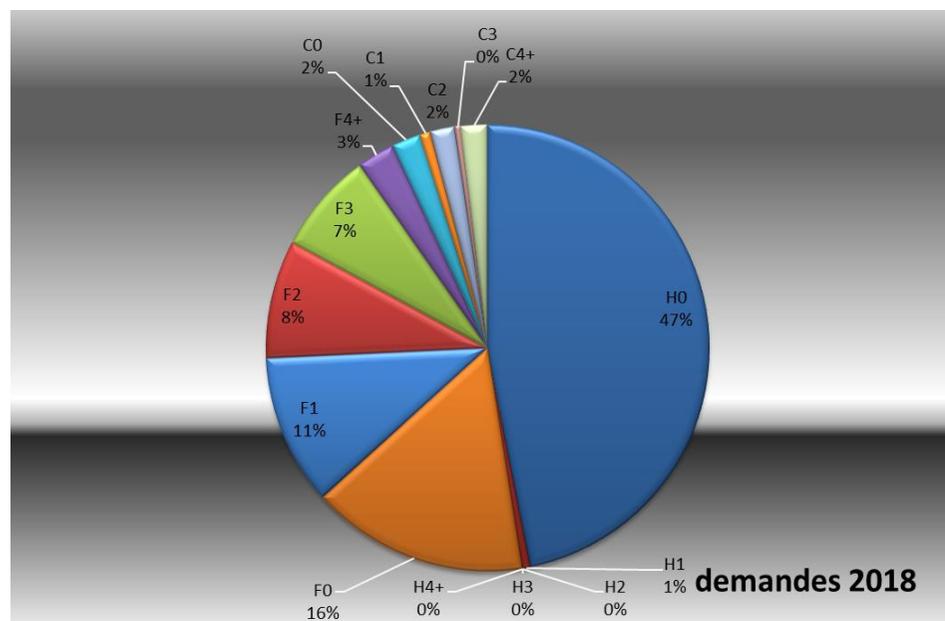
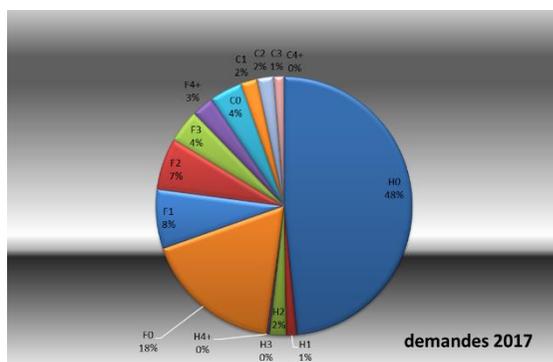
- Commission d'attribution des logements Habitat 25 (CAL) : Chaque jeudi matin, le SIAO, via son chef de service, participe aux CAL. L'avis du SIAO est consultatif.
- Comité Régional de l'hébergement et du Logement (CRHH), Commission Hébergement et accès au logement (CHAL), Commission observation : le SIAO est membre titulaire de la commission plénière et du bureau du CRHH. A ce titre, il est aussi membre des deux autres commissions, émanations du CRHH. Les réunions à Dijon sont régulières.

## 2. Liens avec le GCS 25

L'équipe du SIAO est en lien régulier avec l'administrateur du GCS25, M. PASSIER. Le chef de service du SIAO est invité permanent du bureau du GCS25 et participe à certains groupes de travail lorsque le GCS le sollicite. Il rend compte régulièrement de l'activité du service et informe des évolutions et changement qui impactent ou pourraient impacter le SIAO.

## 3. L'observatoire

En 2018, 853 demandes ont été traitées par le SIAO (1 129 personnes dont 249 enfants). Le nombre d'enfants est en augmentation par rapport à 2017



- L'évaluation de l'activité des structures :

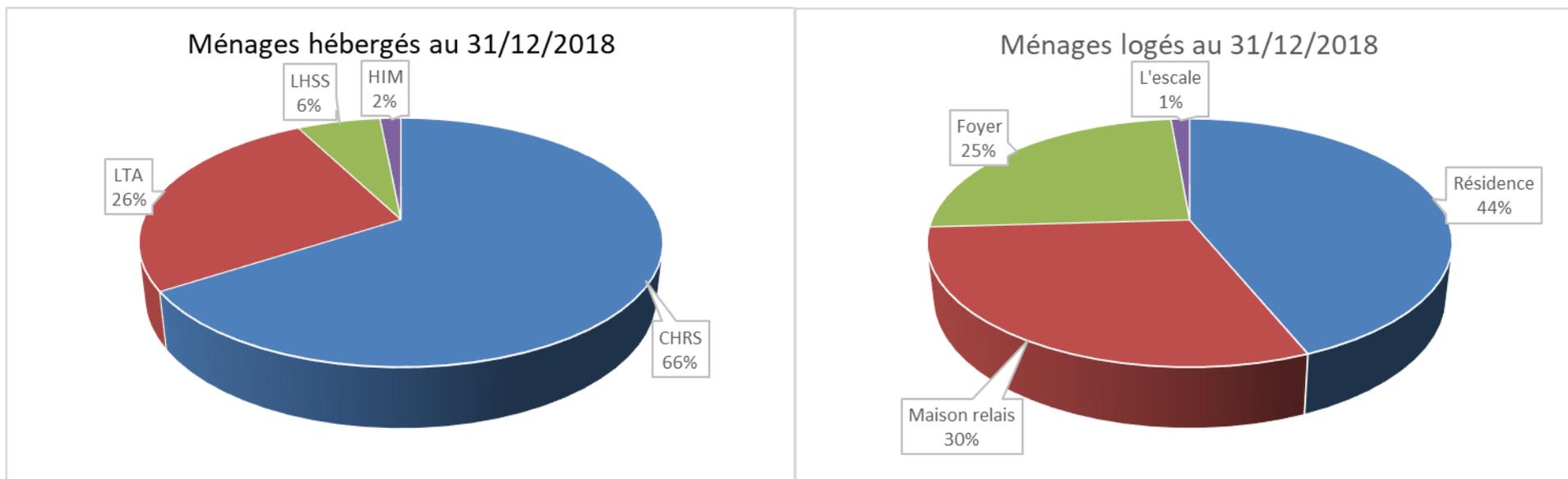
### Eléments chiffrés au 31 décembre 2018

- 57 ménages présents depuis plus de 12 mois en CHRS, soit 33.1% du total des personnes hébergées en CHRS. Ce chiffre augmente de 7% par rapport à 2017 ;

- 15 ménages présents depuis plus de 12 mois en logement temporaire accompagné (LTA) soit 21.7%, 10% de moins par rapport à 2017 ; 5 ménages « DAHO résident en moyenne depuis 24 mois en LTA.

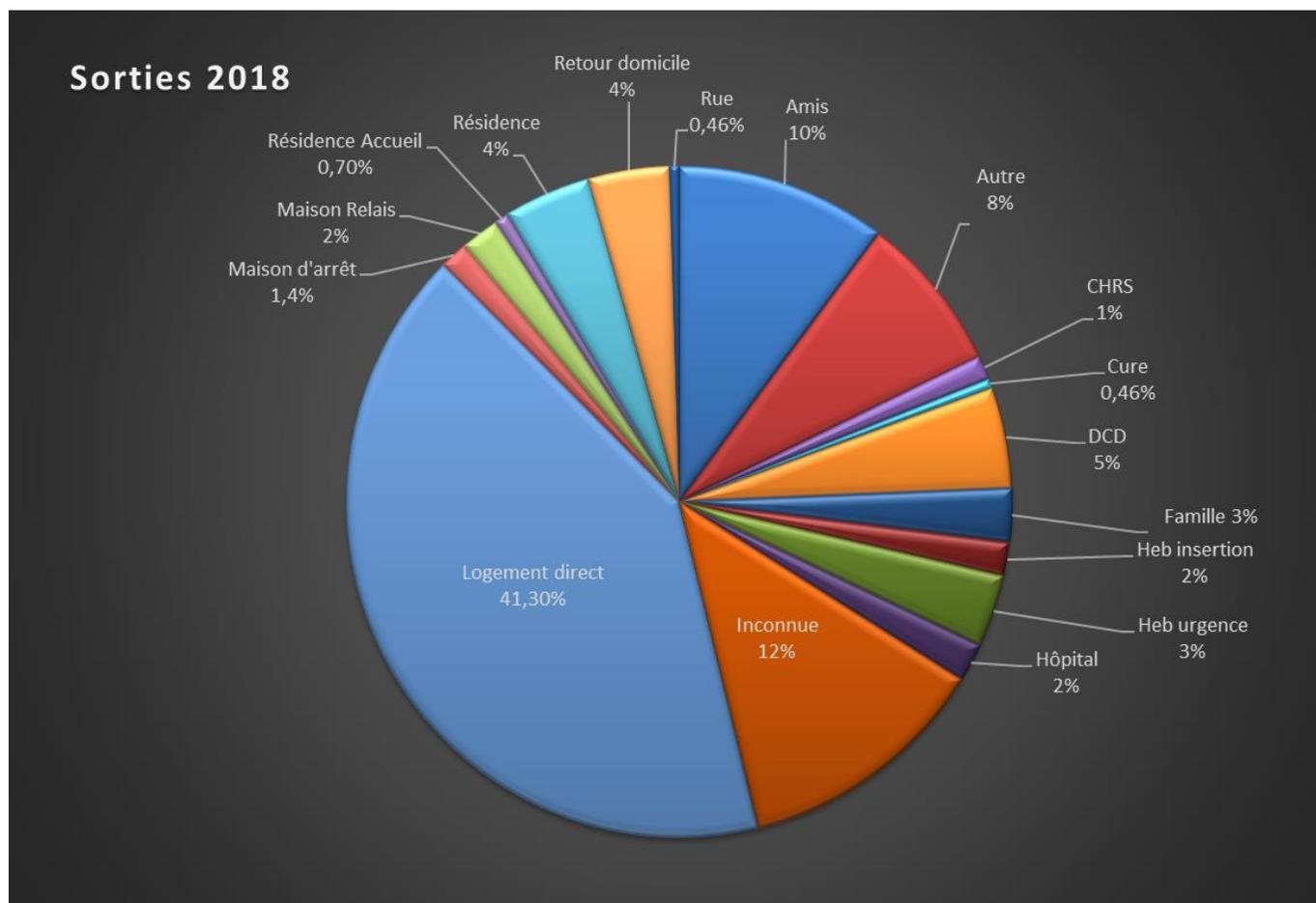
Le taux moyen de rotation dans les CHRS en 2017 est de 99%.

Le 31 décembre 2018, la photographie montre que 702 ménages sont hébergés ou logés (849 personnes dont 129 enfants).  
17 ménages sont hébergés au titre du DAHO.



172 ménages en CHRS  
69 ménages en Logement Temporaire Accompagné  
16 ménages en LHSS

191 ménages en Résidence Sociale  
132 ménages en Maison Relais et Résidence Accueil  
107 ménages en Foyer Adoma



Toutes structures confondues, 436 ménages sont sortis (553 personnes dont 107 enfants), dont 178 en logement, soit 41.3%. 74.1% des ménages logés le sont dans le parc d'un bailleur social HLM.

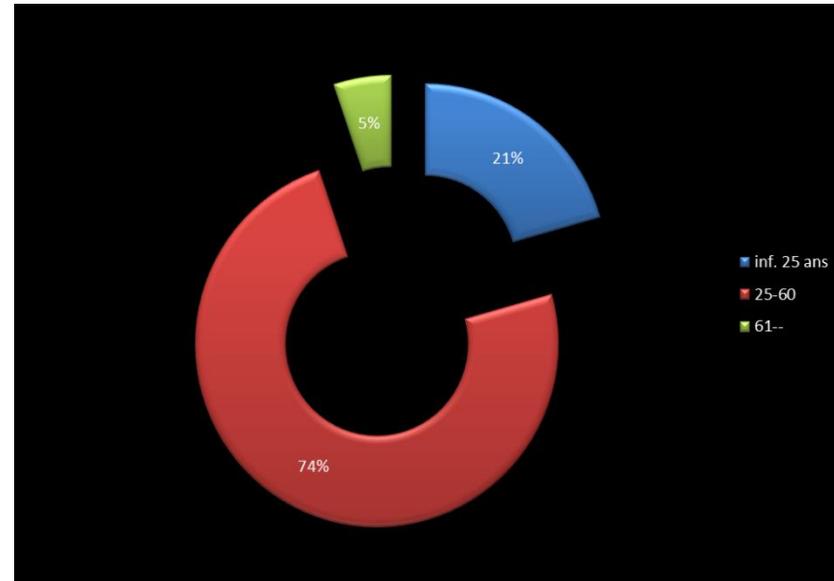
74 ménages sont sortis de CHRS pour le logement, soit 41,5%.

21 décès de personnes dont quasiment 50% de personnes logées en résidence sociale.

▪ Le public « jeune »

*Le public de 18 à 24 ans qui sollicite le SIAO en 2018 est constitué de 181 ménages, 165 adultes et 16 enfants.*

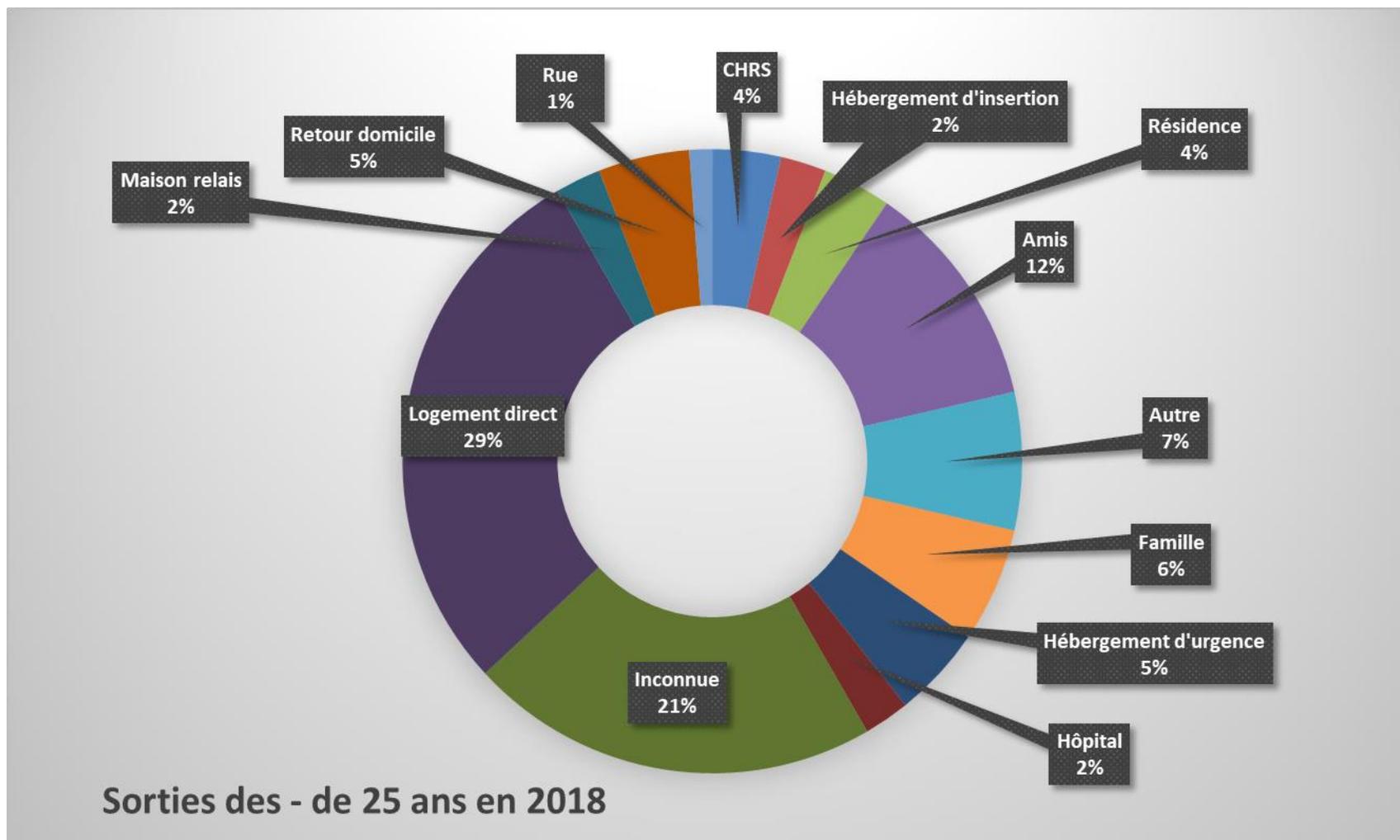
*Le public de moins de 25 ans en demande d'hébergement constitue 21% de la demande d'insertion. Il est stable par rapport à 2017.  
Le pourcentage des + de 60 ans augmente à nouveau de 1%.*



*49.1% des jeunes de moins de 25 ans sont sans ressources. Chiffre stable par rapport à 2017.*

*45.7% sont orientés en CHRS, chiffre en légère baisse  
39.5% de ces orientations vers un CHRS sont annulées, 65% de ces annulations sont issues d'un refus du ménage*

Destination pour les 84 ménages de moins de 25 ans à leur sortie :



*50% des sorties vers le logement direct proviennent de CHRS.*

*Les sorties vers une destination non connue constituent la deuxième plus importante destination. Elles concernent 18 ménages dont 67% en sortie de CHRS.*

*La sortie « Autre » mentionne majoritairement les exclusions de structures.*

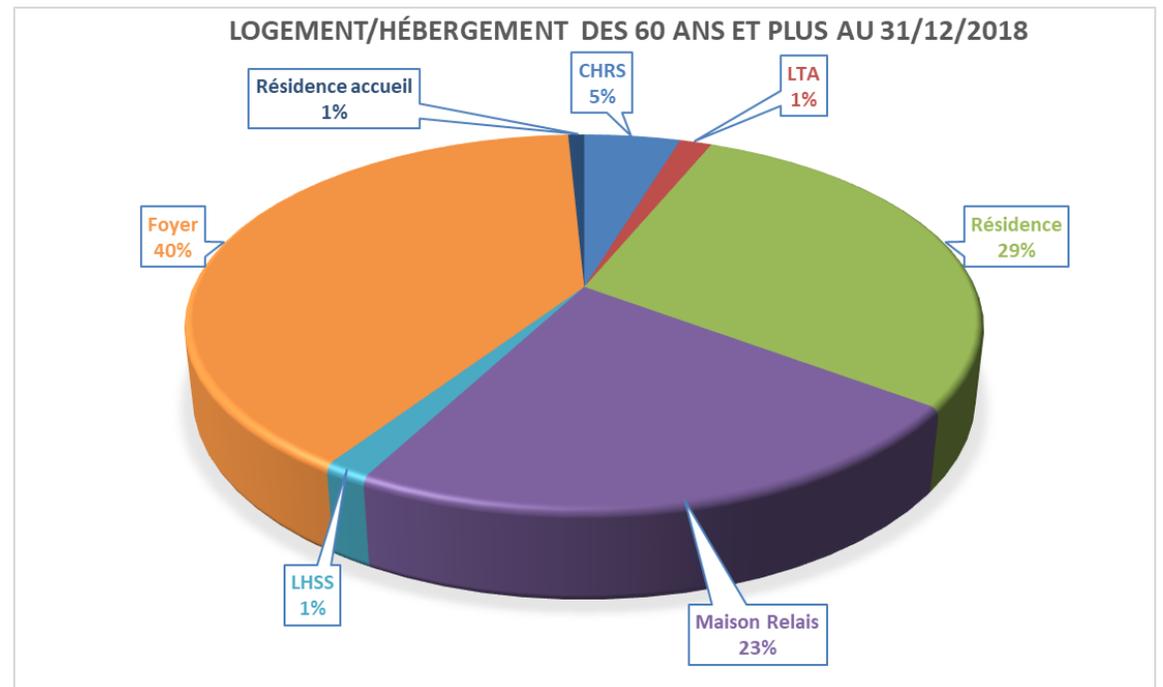
- Le public de 60 ans et plus

Depuis le 1er janvier 2018, 49 demandes ont été présentées en commission SIAO insertion, soit 5% de la demande pour des personnes de 60 à 86 ans.

Au 31 décembre 2018, 99 personnes de 60 ans et plus sont dans la file active du SIAO, elles sont hébergées pour 10%, ou logées pour 81%, soit en attente pour 9%.

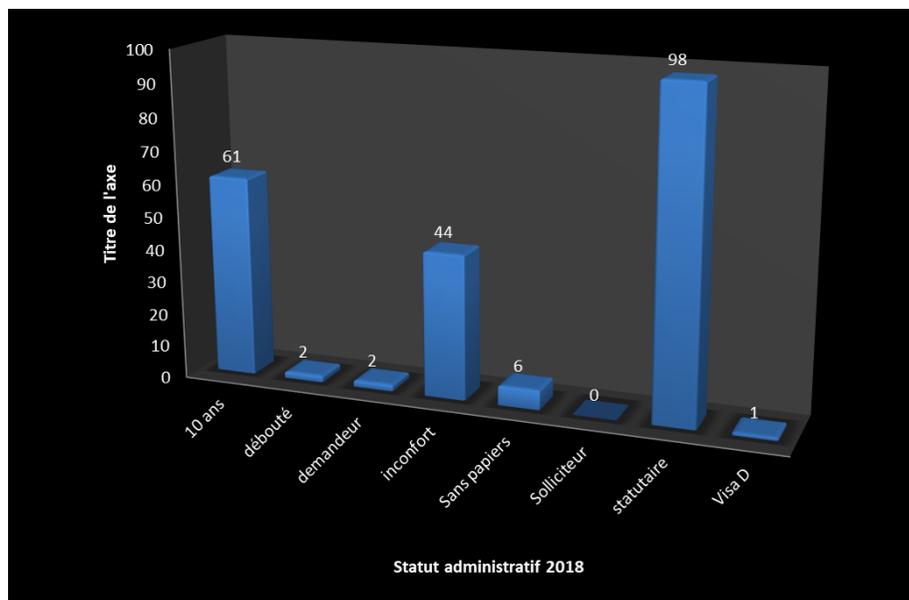
*La solution foyer ou résidence est toujours la plus utilisée. Les durées de séjour y sont longues avec une moyenne de 117 mois pour les personnes qui y résident encore au 31/12/2018 et 118 mois en moyenne pour les sortants de cette année.*

*Sur les 31 ménages sortis en 2018, on note notamment 12 accès au logement, 2 entrées en Maison relais ou résidence et 5 décès.*



- Le public dit « migrant »

98 ménages statutaires ont formulé une demande SIAO en 2018, soit une augmentation de 19.5% (82 en 2017, 69 en 2016, 55 en 2015). 63 ont accédé aux structures ou sont en attente : 25.4% vers un CHRS, 57.1 % en foyer FTM/résidence sociale. 31.6% des 98 ménages n'ont pas reçu de proposition ou ont annulé leur demande (Refus de la personne, demande depuis un autre département ou préconisation d'accès direct).

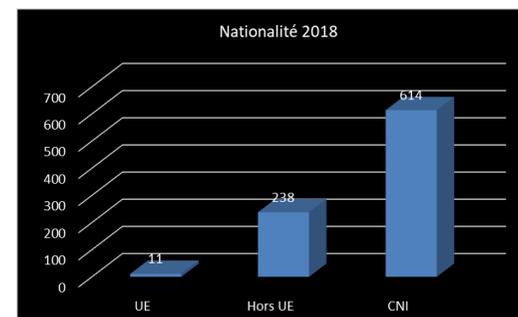


*Les publics statutaires ou titulaires d'une carte de résident impactent les demandes d'hébergement pour environ un tiers.*

*La moyenne d'âge des ces publics est de 36 ans, l'âge allant de 18 à 86 ans.*

*105 ménages sont titulaires d'une carte de résident ou d'une carte de 1 an 98 statutaires*

*Seuls 2 ménages déboutés de leur demande d'asile ont sollicité le SIAO, ils n'ont pas reçu de proposition.*



- Le public des femmes avec ou sans enfant

299 femmes avec ou sans enfants (513 personnes dont 313 enfants) ont formulé une demande SIAO insertion depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, soit 45% de la demande (31.7% en 2017, 31.5% en 2016).

Le pourcentage de femmes avec enfants est en nette diminution représente 29% de la demande en 2018. Ce public est majoritairement orienté par les CMS (50%)

Sur le dispositif urgence, la part de femmes avec ou sans enfants représente 16.1%.

Au cours de l'année 2018, 38.8% (34% en 2017) des femmes faisant appel au SIAO insertion sont ou ont été victimes de violences. Sur les dispositifs urgence, cette demande représente 12.6% (16.6% en 2017) de la demande totale des femmes.

L'attente moyenne pour les femmes avec enfant pour les entrées en 2018 en CHRS ou LTA a beaucoup baissé pour être ramenée à 1.6 mois (2.7 en 2017).

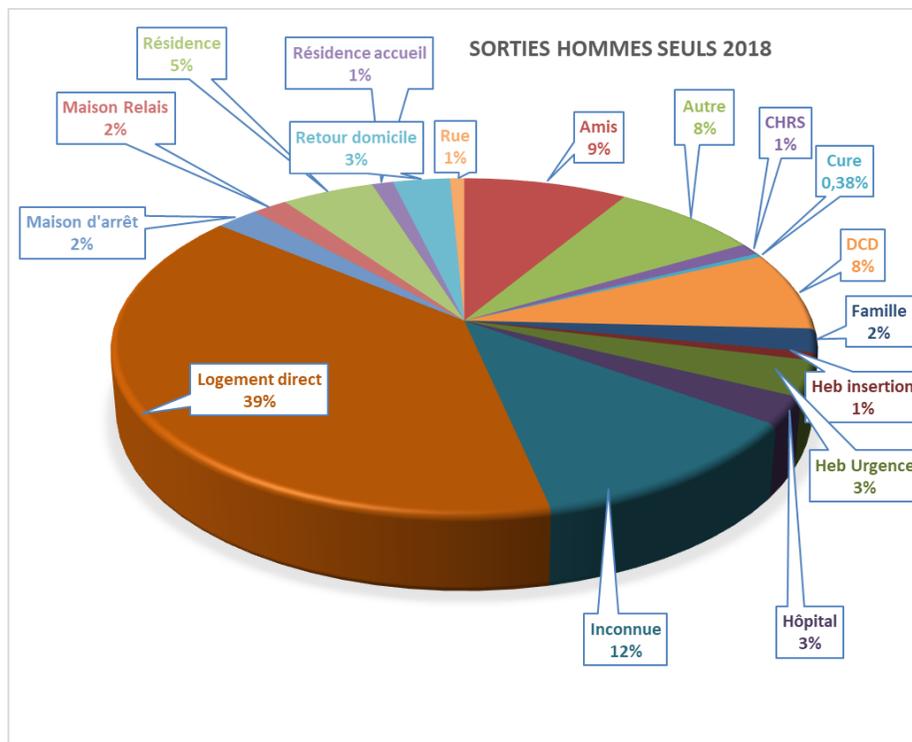
La baisse de demande pour les couples avec enfants se poursuit en 2018, 1.5%. (1.8% en 2017, 4.6 % en 2014, 2.7% en 2015, 3.1% en 2016). Ceci est d'autant plus étonnant que cette baisse n'est pas constatée au sein des autres SIAO.

- Le public des hommes seuls avec ou sans enfants

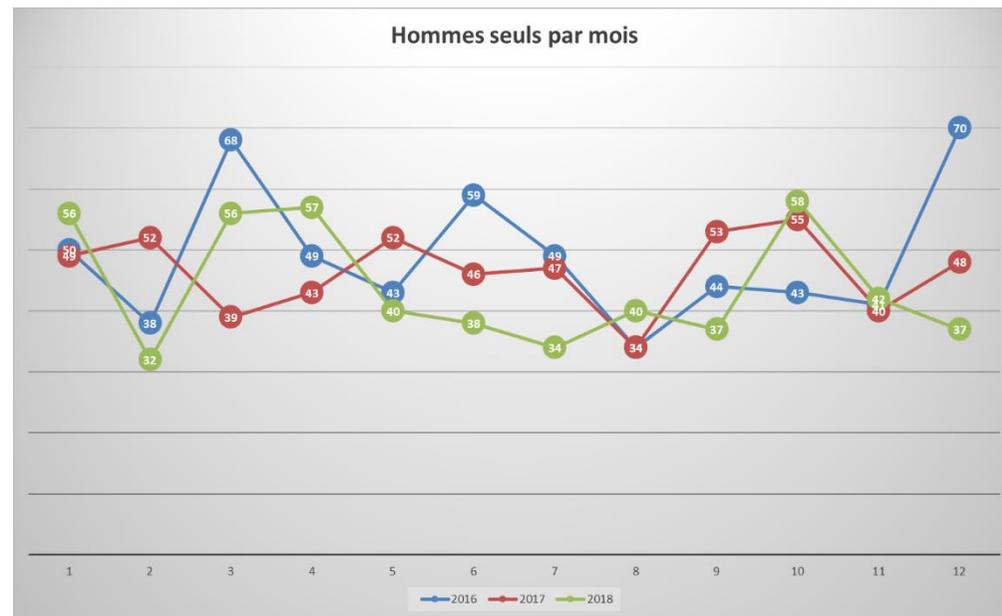
Les hommes seuls ou avec enfants représentent 62.1 % de la demande en 2018. Il s'agit de 530 ménages, dont 3 ménages avec enfants (3 enfants au total).

Les listes d'attente pour les hommes restent importantes. 47 hommes seuls sont en attente d'un hébergement au 31 décembre 2018. Ce sont 95 hommes seuls qui sont en attente en considérant toutes les structures dont le logement accompagné.

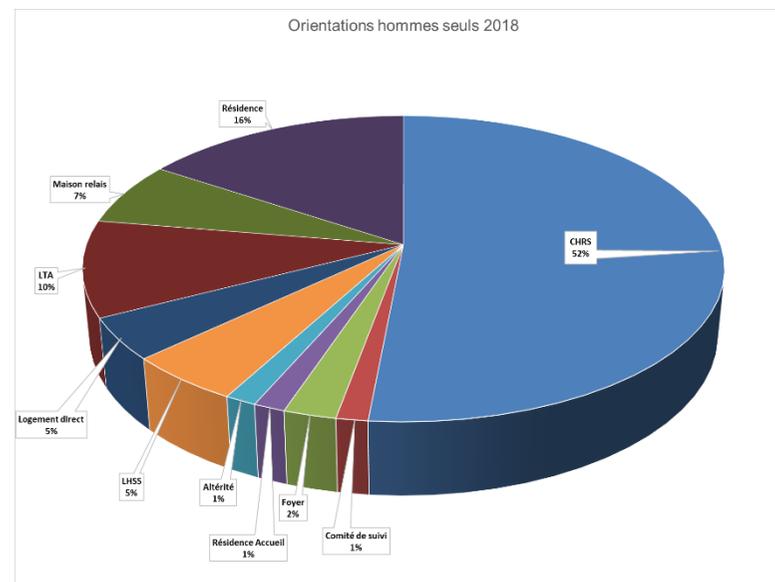
La demande pour hommes seuls est toujours importante. Les demandes se situent entre 30 et 60 par mois.



La photographie au 31 décembre 2018, sur les 527 demandes d'hommes seuls de 2018, 93 sont en attente d'accès aux structures, dont 39 en CHRS. Le graphique permet de visualiser les réponses dans le Doubs pour ce public. Régulièrement la solution LTA pour homme seul fait défaut sur le bassin bisontin, seule la solution LTA tremplin assurant cette mission mais pour les 18-25 ans.



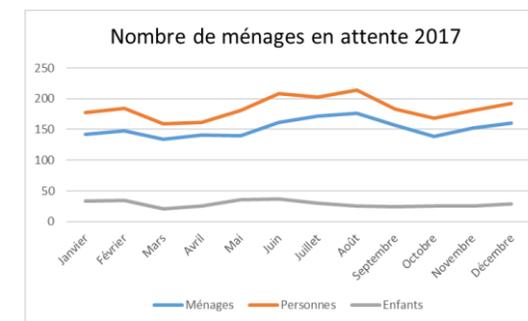
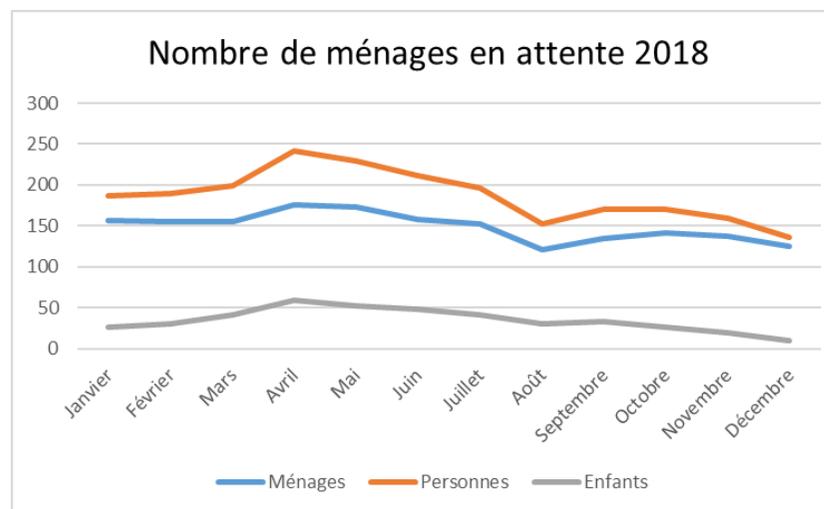
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, nous avons enregistré 267 sorties d'hommes seuls dont 104 en accès direct au logement (+11.8% par rapport à 2017). 49 en sortie de CHRS, soit 47.1%. Les sorties vers le logement sont plus nombreuses en 2018 qu'en 2017



- La durée d'attente

*Le pic de 176 ménages a eu lieu cette année en avril. 241 personnes dont 60 enfants étaient en attente d'une solution suite aux commissions SIAO du Doubs.*

*Les mouvements au sein des structures ont permis de diminuer l'importance de ce nombre.*

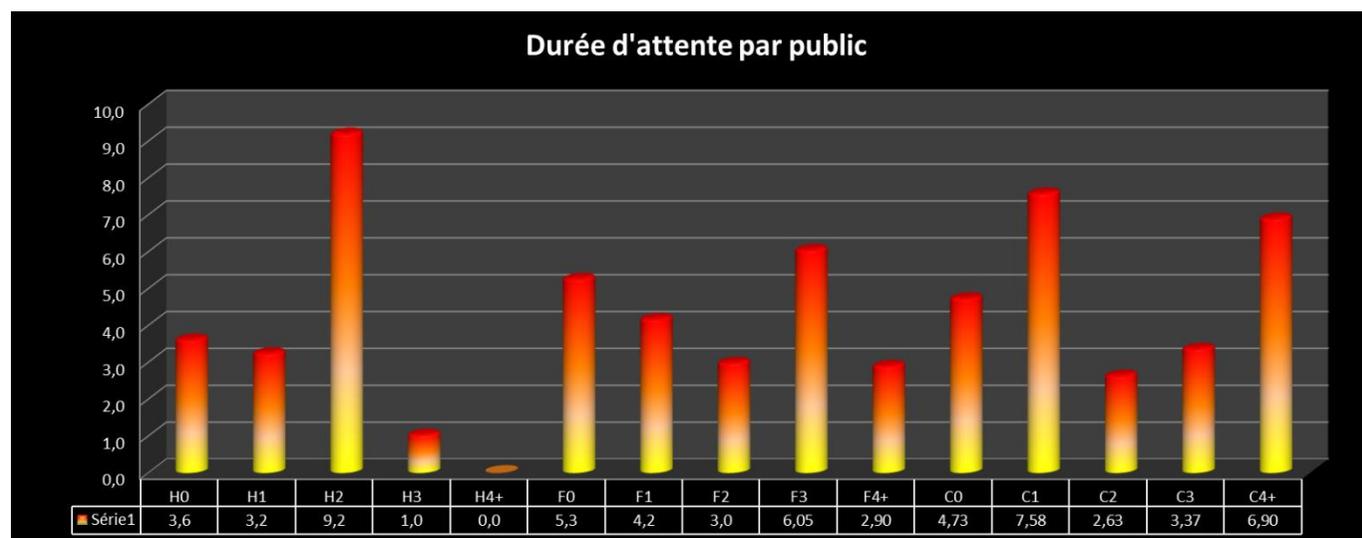


*L'augmentation de la durée d'attente moyenne progresse pour les hommes seuls, la demande étant massivement supérieure à l'offre.*

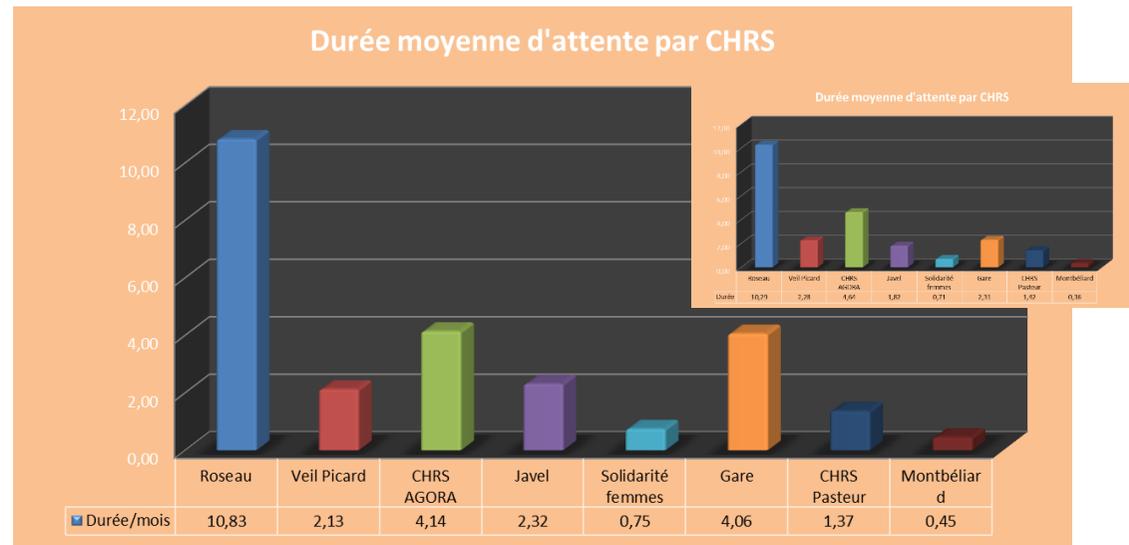
*Hommes seuls : 1.2 mois en 2015, 1.6 en 2016, 1.7 en 2017 ; 3.6 en 2018*

*L'attente est similaire pour :*

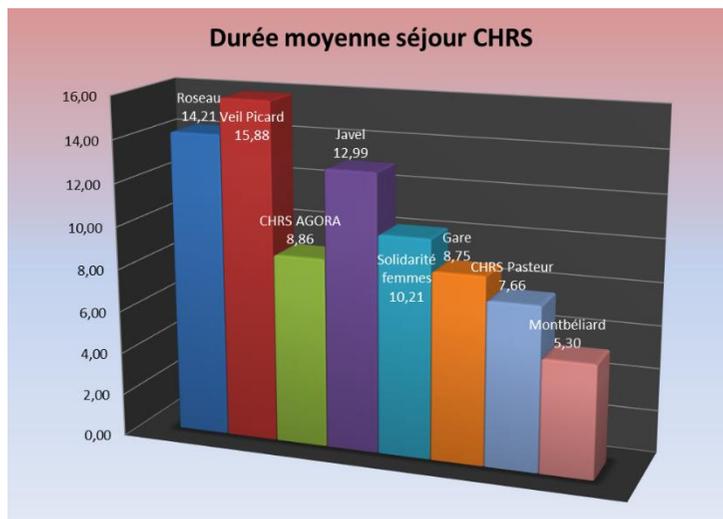
*Femmes avec 1 enfant : 0.9 mois en 2015, 3 en 2016, 4.4 en 2017 ; 4.2 en 2018*



Le comparatif entre les deux schémas nous indique la constance entre 2017 et 2018 concernant les délais d'attente.

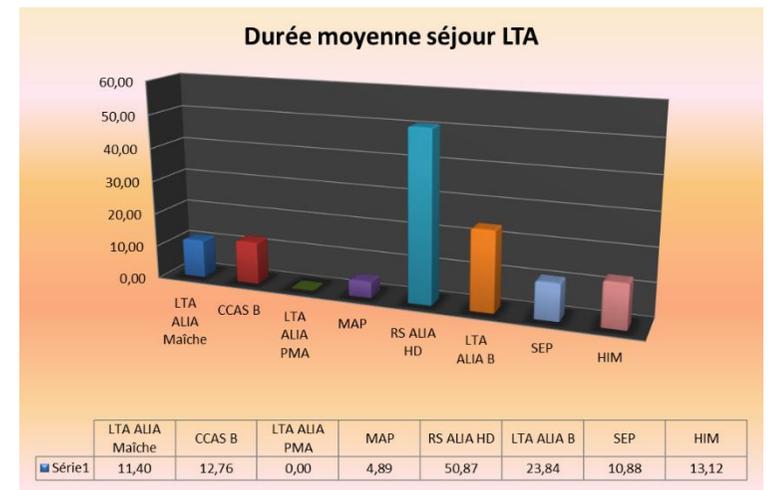


Au 31 décembre 2018, la rotation est de 99% en CHRS et de 92% en logement temporaire. Il demeure toutefois quelques ménages en séjour longs : 72 (71 en 2017) ménages présents depuis plus de 12 mois en CHRS ou LTA.



La durée de séjour en CHRS en moyenne d'environ 10 mois.

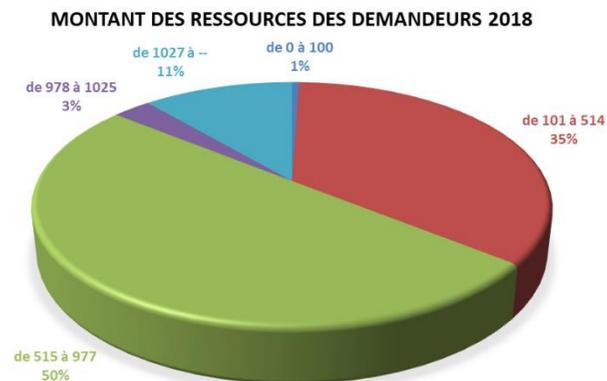
La durée de séjour en Logement temporaire atteint en moyenne 11 mois.



■ Les ressources des ménages demandeurs en 2018

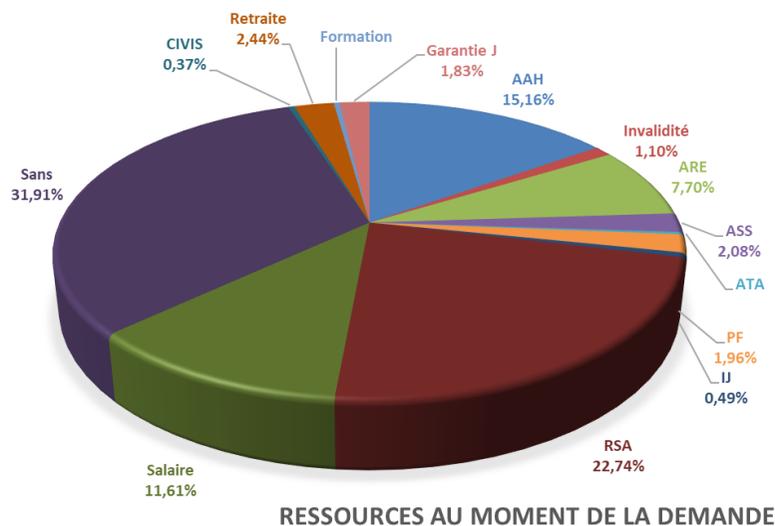
Seuils de pauvreté mensuels selon le type de ménage			
Unité : euros			
	Seuil à 60 %	Seuil à 50 %	Seuil à 40 %
Personnes seules	1 026	855	684
Familles monoparentales avec un enfant de - de 14 ans	1 334	1 112	889
Couples sans enfant	1 539	1 283	1 026
Couples avec deux enfants de - de 14 ans	2 155	1 796	1 436
Couples avec deux enfants de + de 14 ans	2 565	2 138	1 710

France métropolitaine.  
Source : Insee – Données 2016 – © Observatoire des inégalités



7% des personnes seules qui présentent une demande au SIAO Insertion en 2018 se situent **au-dessus** du seuil de pauvreté. (Baisse de 11%)  
100% des couples avec 1 enfant sont sous le seuil de pauvreté.

La part des personnes sans ressources augmente (+7%). La part de bénéficiaires du RSA est en baisse. (-2%)



Sur 186 ménages bénéficiaires du RSA, 10 ont moins de 25 ans dont 4 ont 1 enfant ou 2 enfants.

176 ménages ont entre 25 à 86, soit 94.6%.

La part des ménages sans ressources augmente de presque 7%.

Sur les 261 ménages sans ressource, 87 sont des jeunes de moins de 25 ans, soit 33.3%.

15 ménages bénéficiant de la garantie jeunes ont fait une demande en SIAO (12 en 2017). Âgés de 18 à 24 ans

▪ Secteurs d'origine

---

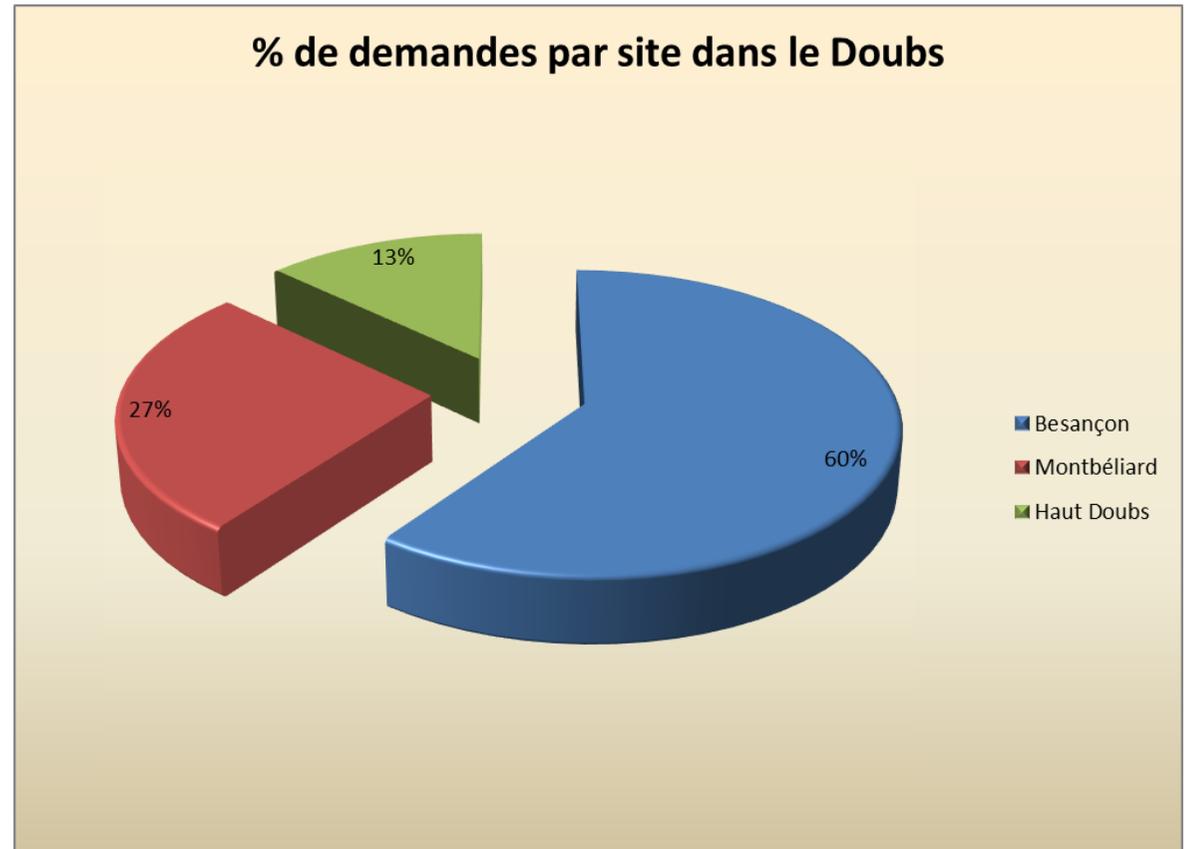
**Sur les 858 demandes présentées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 :**

516 dossiers présentés à Besançon dont 18 émanent d'un autre département de Bourgogne-Franche-Comté et 20 nous sont orientés par une autre région ;

230 dossiers présentés à Montbéliard dont 19 émanent d'un autre département de Bourgogne-Franche-Comté et 6 nous sont orientés par une autre région ;

112 dossiers présentés dans le Haut-Doubs dont 2 émanent d'un autre département de Bourgogne-Franche-Comté.

---



■ Prescripteurs

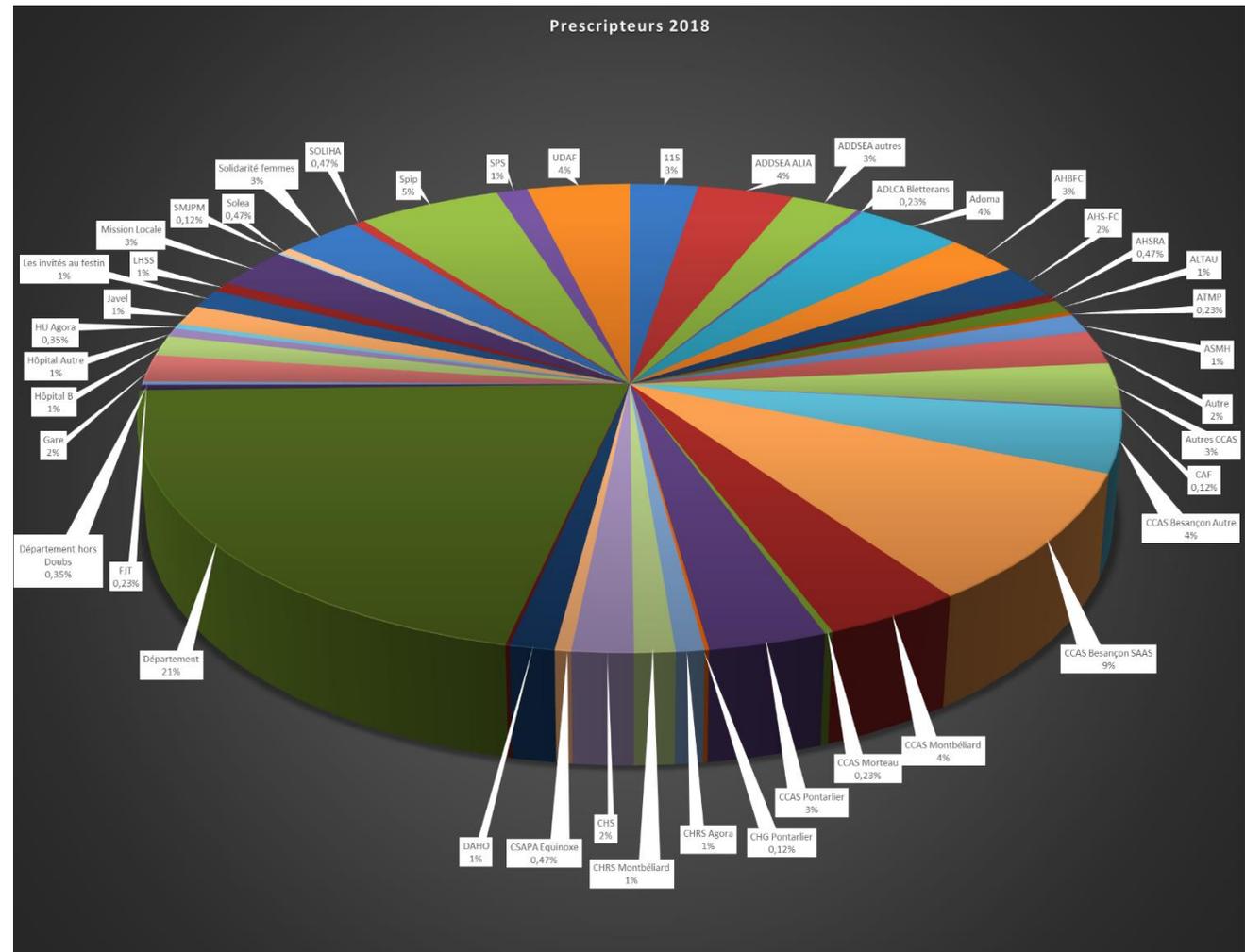
**Principaux demandeurs :**

CCAS : 24.2%

Conseil départemental : 21,3%

Services hospitaliers : 7.1%

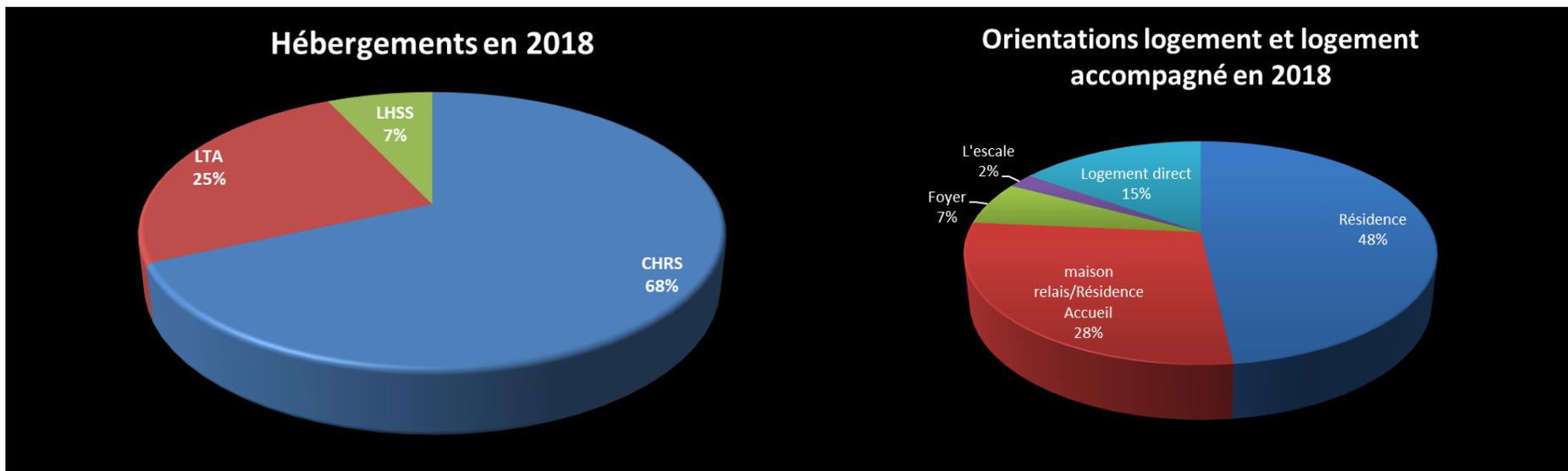
SPIP : 5%



**Les orientations DAHO :**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, 11 situations de ménages prioritaires DAHO ont été présentées par la DDCSPP en Commission SIAO. 6 ont été orientées vers un CHRS, 4 vers de l'hébergement temporaire, 1 pour une évaluation préalable par le SIAO. Le contenu des dossiers présentés en commission DALO ne suffisant pas pour estimer les besoins et demandes des ménages concernés, il est demandé au SIAO, lorsque la situation le demande, d'aller évaluer la demande et le besoin du ménage.

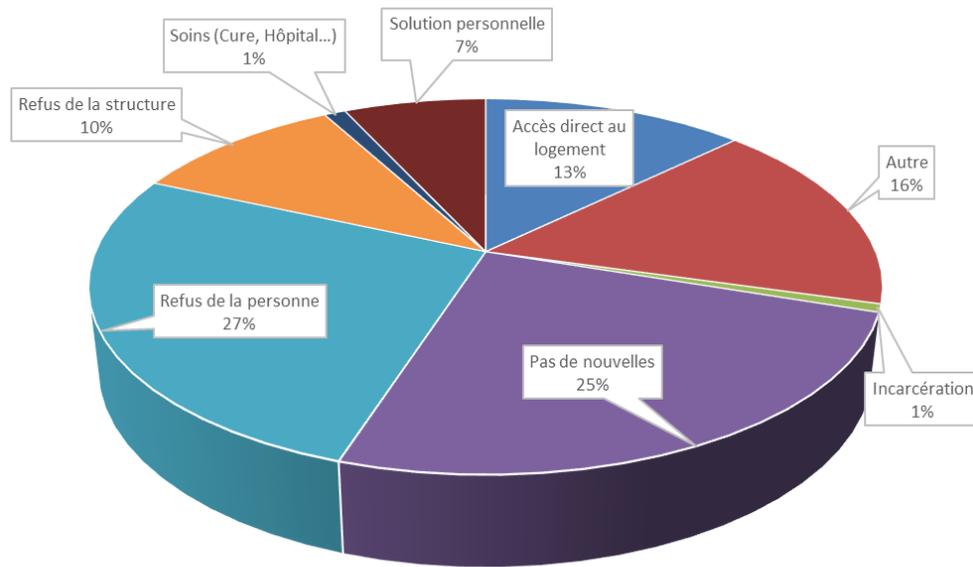
■ Préconisations/Orientations



Les annulations :

Sur les 858 demandes SIAO traitées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, 231 demandes ont été annulées, soit 26.9%. Le chiffre est stable par rapport à 2017.

Les listes d'attente pour entrer dans une structure ne descendent pas en dessous de 100 ménages tous dispositifs confondus. En 2018, l'Etat met en œuvre les mesures AVDL-SIAO afin d'accompagner les personnes ayant fait une demande d'hébergement depuis plus de trois mois ; l'objectif est d'éviter les ruptures ou de permettre l'accès au logement si cela est possible dans le parcours des personnes. C'est l'ADDSEA qui assure cette mission sur prescription du SIAO et validation de la commission insertion.



Annulations 2018

*Majoritairement, c'est le ménage qui refuse l'orientation. Si l'on considère que ne plus donner de nouvelles s'apparente à un refus, cela concerne 59% des annulations.*

### III. LE PARTENARIAT

#### A. Les partenaires

Le SIAO unique départemental travaille au quotidien avec ces partenaires de l'hébergement et du logement dans le Doubs :

- ADDSEA
- ADIL
- ADOMA
- AHBFC
- AHS-FC
- AIS 25
- ALT'AU
- ARIAL
- APAT
- Association Javel
- Boutique Jeanne Antide
- CAF
- CCAS Baume les Dames
- CCAS Besançon
- CCAS Montbéliard
- CCAS Morteau
- CCAS Pontarlier
- CCAS Valdahon
- CHBM
- CHI Pontarlier
- CH Novillars
- CHRU Besançon
- Conseil Départemental
- DDCSPP
- DDT
- DRDJSCS
- GARE BTT
- Grand Besançon Habitat
- Habitat 25
- IDEHA
- Mairie de Morteau
- Maison d'accueil de la Prairie
- Mission Locale
- Néolia
- OFII
- PMA Agglomération
- Préfecture
- SAIEMB
- Secours Catholique
- Service d'Entraide Protestante
- CIAS Maîche
- Solidarité Femmes
- SOLIHA
- SOLEA
- SPIP
- Travail et Vie
- UDAF
- Ville de Besançon

## B. La communication

- WEB :

Le SIAO a mis en place son site internet dès le mois de février 2013 : <http://siao25.e-monsite.com/>. Il est devenu la solution unique pour obtenir les documents nécessaires lors d'une demande d'hébergement.

La fréquentation du site internet du SIAO :

- 3936 visiteurs du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014 ;
- 4636 visiteurs du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015 ;
- 4400 visiteurs du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016 ;
- 6118 visiteurs du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 ;
- 10152 visiteurs du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 → +66% par rapport à 2017.

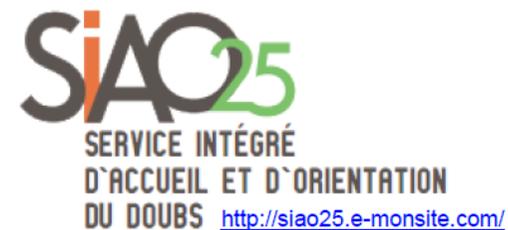
- Bulletin Mensuel

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 le SIAO édite son bulletin à échéance mensuelle. Il s'organise principalement autour de 3 thèmes :

- Hébergement/Logement
- Actualités locales/nationales
- Actualités internationales

Le bulletin est disponible au téléchargement sur notre site internet.

# Actualités



Bulletin d'information n° 28

**Avril  
2019**

## CONCLUSION, PERSPECTIVES

L'année 2018 a été dense au SIAO. L'augmentation de la demande de femmes victimes de violences, et quelques hommes aussi, est venue percuter le fonctionnement de l'accueil d'urgence, qu'il soit hôtelier ou au sein des structures partenaires. Le protocole d'accueil des femmes victimes de violences hors commission SIAO a été très souvent sollicité mais devant le nombre, il n'a pas permis de répondre à toutes les demandes faute de places.

L'identification des personnes vulnérables à la rue, en lien avec les veilles mobiles, a gagné en efficacité. Les liens entre veille mobile et 115 sont plus réguliers.

La collaboration entre le 115 « jour », le 115 « nuit et week-end » et les surveillants des abris de nuits s'amplifie grâce aux réunions partenariales qui ont lieu deux fois par an. Nous allons faire en sorte de pouvoir réunir l'ensemble des surveillants des trois abris de nuits afin de permettre des échanges départementaux.

L'année 2019 sera l'année de la mise en œuvre du Plan Logement d'abord dans sa deuxième phase. Les commissions SIAO auront à statuer non plus seulement sur l'entrée des ménages en hébergement ou en logement accompagné mais aussi pour les orientations directes vers le logement lorsque la situation des ménages demandeurs le permettra.

Il s'agira donc d'appréhender finement les besoins d'accompagnement des publics afin de s'assurer qu'au-delà de leur entrée en logement, leur maintien durable est bien un objectif maîtrisable et maîtrisé.

Le partenariat organisé entre le Conseil Départemental, les bailleurs et des associations est un gage de succès du fait de la coordination et de la volonté collective d'améliorer les pratiques dans une logique de parcours pour les ménages.

Il est à noter que la fiche SIAO créée en 2013, puis modifiée en 2015, a été transformée par le service pour permettre aux commissions insertion d'avoir les éléments d'appréciation permettant de prendre une décision d'orientation plus rationnelle.

Jean-Pierre BERGER

## ANNEXES

### Statistiques 1<sup>ère</sup> évaluation sociale CCAS de Montbéliard

Nombre de personnes reçues	<b>269</b>	
Âges		
	Moins de 18 ans	41
	18-24	55
	25-60	155
	60 et plus	8
Orientés par ?		
	115	173
	CCAS	10
	CMS	5
	Hôpital	4
	SPIP	2
	Autres	65
Solution proposée		
	Refus	31
	Abri de nuit	132
	HU	42
	Hôtel	0
	CHRS	44
	Service social	41

Personnes victimes de violences	<b>42</b>

Situation administrative	
France	166
Europe hors France	4
Sans papiers	2
Primo arrivants	2
Demandeurs	12
Déboutés	4
Autres migrants	69

## Statistiques 1<sup>ère</sup> évaluation sociale CCAS de Pontarlier

Libellé du type d'intervention	Nb de personnes accompagnées
Accompagnement Personnes en Logement (VM)	51
Accompagnement SDS (VM)	34
Somme :	85

Tranche d'Age	Nb de personnes accompagnées
- de 20 ans	1
20 - 29 ans	9
30 - 49 ans	19
50 - 59 ans	14
60 - 75 ans	22
+ de 75	20

Situation Fam	Nb de personnes accompagnées
Célibataire	46
Marié(e)	5
Pacsé	2
Vie en couple	3
Divorcé(e)	10
Veuf (veuve)	15
Séparé(e)	4

Sexe	Nb de personnes accompagnées
Femme	35
Homme	50

Situation Fam	Nb de personnes accompagnées
Célibataire	87
Marié(e)	3
Pacsé	1
Vie en couple	7
Divorcé(e)	14
Veuf (veuve)	10
Séparé(e)	10
<b>Somme :</b>	<b>132</b>

<b>Sexe</b>	<b>Nb de personnes accompagnées</b>
Femme	43
Homme	89
<b>Somme :</b>	<b>132</b>

<b>Tranche d'Age</b>	<b>Nb de personnes accompagnées</b>
- 20 ans	1
20-29	13
30 - 49	49
50 - 59	24
59 - 75	26
+ de75	19
<b>Somme :</b>	<b>132</b>

## Langue des sigles

**AAH** : Allocation Adulte Handicapé

**ADA** : Allocation Demandeur d'Asile

**ADDSEA** : Association Départementale du Doubs de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte

**ADIL** : Agence Départementale d'Information sur le Logement

**AGLS** : Aide à la Gestion Locative Sociale

**AHI** : Accueil, Hébergement, Insertion

**AHS-FC** : Association d'Hygiène Sociale de Franche Comté

**AIS** : Agence Immobilière Sociale

**APAT** : Association Pontissalienne d'Aide aux Travailleurs

**APL** : Aide Personnalisée au Logement

**ARIAL** : Association d'Accueil Résidentiel d'Insertion d'Accompagnement dans le Logement

**ARS** : Agence Régionale de Santé

**ASE** : Aide Sociale à l'Enfance ou Pôle Enfant Confié PEC

**ASLL** : Accompagnement Social Lié au Logement

**ASM** : Atelier de Santé Mentale ou Conseil Local de Santé Mentale CLSM

**ASP** : Atelier Santé Proximité

**ASV** : Atelier Santé Ville

**ATA** : Allocation Temporaire d'Attente

**BOP** : Budget Opérationnel de Programme

**CADA** : Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile

**CAF** : Caisse d'Allocations Familiales

**CAGB** : Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

**CAPM** : Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard

**CCAPEX** : Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives

**CCAS** : Centre Communal d'Action Sociale

**CESEDA** : Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile

**CFP** : Concours de la Force Publique

**CHRS** : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

**CHU** : Centre d'Hébergement d'Urgence

**CIAS** : Centre Intercommunal d'Action Sociale

**CMU-C** : Couverture Maladie Universelle - Complémentaire

**CNDA** : Cour Nationale du Droit d'Asile

**CPAM** : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

**CPH** : Centre Provisoire d'Hébergement

**CQL** : Commandement de Quitter les Lieux

**DAHO** : Droit A l'Hébergement Opposable

**DALO** : Droit Au Logement Opposable

**DDCSPP** : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

**DDT** : Direction Départementale des Territoires

**DGCS** : Direction Générale de la Cohésion Sociale

**DREAL** : Direction Régionale de l'Équipement, de l'Aménagement et du Logement

**DRDJSCS** : Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

**FDAJ** : Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes

**FJT** : Foyer de Jeunes Travailleurs

**FAS** : Fédération des Acteurs de la Solidarité

**FSL** : Fonds de Solidarité pour le Logement

**FTM** : Foyer de Travailleurs Migrants

**GARE BTT** : Groupement d'Action et de Recherches sur l'Exclusion - Besançon Tous Travaux

**GBH** : Grand Besançon Habitat

**GCS25** : Groupement de Coopération Sociale du Doubs

**GLA** : Gestion Locative Adaptée

**HLM** : Habitation à Loyer Modéré

**HU** : Hébergement d'Urgence

**HUDA** : Hébergement d'Urgence pour les Demandeurs d'Asile

**IRTS** : Institut Régional en Travail Social

**LHSS** : Lit Halte Soins Santé

**LTA** : Logement Temporaire Accompagné

**MAP** : Maison d'Accueil de la Prairie

**MASP** : Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé

**OFII** : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

**OFPRA** : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides

**OQTF** : Obligation de Quitter le Territoire Français

**PADA** : Plate-forme d'Accueil, d'orientation et d'accompagnement des Demandeurs d'Asile

**PASS** : Permanence d'Accès aux Soins de Santé

**PDALHPD** : Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées

**PJJ** : Protection Judiciaire de la Jeunesse

**PMA** : Pays de Montbéliard Agglomération

**RHVS** : Résidence Hôtelière à Vocation Sociale

**RSA** : Revenu de Solidarité Active

**SAAS** : Service d'Accueil et d'Accompagnement Social (CCAS de Besançon)

**SEP** : Service d'Entraide Protestante

**SIAMB** : Service Insertion Atelier Maryse Bastié

**SIAO** : Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation

**SII** : Service de l'Immigration et de l'Intégration

**SPIP** : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

**UDAF** : Union Départementale des Associations Familiales

**URHAJ** : Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes